DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCE PAR

L'HONORABLE M. JOSEPH SHEHYN

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

A l'Assemblée Législative de Québec

LE 14 JUIN 1888

QUÉBEC

F5A1
A1
1888
ex.2
QL
P500
L[illegible]

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE M. JOSEPH SHEHYN

TRESORIER DE LA PROVINCE

A l'Assemblée Législative de Québec

LE 14 JUIN 1888

M. L'ORATEUR,—J'espère que la Chambre voudra bien me permettre de lui donner les explications d'usage en pareille circonstance.

Le vote des subsides est un vote de confiance ; avant de le demander, nous devons fournir à ceux qui sont appelés à le donner les renseignements voulus pour leur permettre de juger avec connaissance de cause, si notre administration mérite leur approbation.

Nous avons promis de travailler avec énergie au rétablissement du bon ordre dans les finances de la province : avant de soumettre le budget, il est de notre devoir de montrer que nous avons tenu cette promesse. Comme de raison, il nous a été impossible, dans le court espace des quinze mois qui se sont écoulés depuis notre avénement au pouvoir, d'accomplir tout ce que nous entendions faire ; mais nous avons travaillé courageusement à l'œuvre de réparation que nous avons entreprise, et les faits que je vais exposer prouveront, je l'espère du moins, que nous avons accompli la plus grande partie de notre tâche. En effet, nous avons déjà assis la position financière de la province sur des bases qui permettent d'envisager l'avenir sans trop de crainte, et, si la politique que nous poursuivons ne rencontre pas trop d'opposition, nous aurons bien vite opéré l'œuvre de réparation à laquelle nous travaillons.

Mais examinons les faits qui justifient cette assertion.

Pour faciliter l'intelligence de l'exposé que je vais faire, j'indiquerai de suite l'ordre que je me propose de suivre. Le voici :

1. Remarques sur l'exercice 1886-87 ;

2. Passif et actif de la province le 30 juin 1887 ;

3. Conversion de la dette flottante ;

4. Exercice 1887-88 ;

5 Recettes et dépenses de l'exercice 1888–89 ;

6. Remarques générales sur ce qui a été fait pour rétablir l'équilibre dans les finances.

Maintenant, je vais essayer de donner sur chacun de ces différents points des renseignements aussi complets que possible.

Remarques sur l'exercice 1886-87

En examinant les comptes publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1887, on voit que mon prédécesseur a commencé cet exercice avec un encaisse de $1,034,703.49. Le 31 janvier, date de notre entrée en charge, il ne restait en banque que quelques milliers de piastres ; mais il y avait un montant considérable de dettes criardes. On avait dépensé toutes les recettes pour les sept mois écoulés depuis le 1er juillet, $2,093,213.91 ; on avait pareillement dépensé la somme en caisse au commencement de ces sept mois, $1,034,703.49, c'est-à-dire qu'on avait dépensé en tout $3,127,917.40.

A l'encontre des $19,240.49 en banque et qui constituaient tout ce qu'il y avait d'argent disponible pour les fins du service public, il y avait au bureau du trésor des réclamations dues s'élevant à $71,400.98, ce qui laissait un découvert réel de $52,160.44.

La perspective pour les trois mois finissant le 1er mai n'était guère plus encourageante : d'après les calculs du sous-trésorier, les opérations de ces trois mois présentaient un écart de $638,369.44, c'est-à-dire que les paiements devaient s'élever à $1,049,459.93 et les recettes à seulement $411,090.49.

Je me trouvais donc en face d'une caisse vide et d'un fort montant d'obligations pressantes. Les exigences du service public dépassaient de beaucoup les recettes sur lesquelles nous pouvions compter, de sorte que, tout bien examiné, il ne restait pas d'autre alternative que celle d'un emprunt pour faire honneur aux engagements de la province.

Avant de recourir à cet expédient, je voulus bien m'assurer du découvert auquel il

fallait pourvoir, et à cette fin, je fis préparer par le sous-trésorier des états faisant voir l'insuffisance des crédits votés à la demande de mon prédécesseur et la balance des recettes restant à encaisser. Ces états sont reproduits, du moins en grande partie, dans les tableaux imprimés que je viens de faire distribuer aux honorables députés, qui y trouveront la preuve, ou plutôt la corroboration de tout ce que je viens d'exposer.

L'honorable député de Sherbrooke, dans son exposé budgétaire du 7 mai 1886, estimait les recettes de cet exercice à $3,093,622.80 et les paiements à $3,483,293.55. Durant les sept premiers mois, c'est-à-dire du 1er juillet 1886 au 1er février 1887, les recettes se sont élevées à $2,093,213.91 et les paiements à $2,705,400.94, en sorte que d'après ses prévisions, il restait, le 1er février 1887, $1,080,634.11 de recettes à encaisser et seulement $777,892.61 de paiements à effectuer durant les cinq derniers mois de cet exercice. Mais ces prévisions étaient erronnées: en faisant un relevé minutieux de tout ce qui restait à recevoir et à payer, le sous-trésorier me soumit un état constatant que les recettes de ces cinq mois n'excèderaient pas $952,989.11 et que les paiements atteindraient le chiffre de $2,073,768.23. Ces estimations revisées portaient les recettes de tout l'exercice à $2,965,977 80 et les paiements à $4,779,169.17. Les opérations réelles, telles qu'énumérées dans les comptes publics, ont été comme suit

Recettes de l'exercice 1886-87

Puissance du Canada	$1,261,872 80
Terres de la Couronnne	692,620 48
Licences	342,215 48
Administration de la justice	202,042 58
Percentage sur les honoraires des officiers publics	11,596 39
Législation	7,604 95
Gazette Officielle	24,087 27
Asiles d'aliénés—contributions des municipalités et des patients	8,372 49
Edifices publics	3,529 18
Revenu casuel	1,392 50
Fonds de pension du service civil	5,237 93
Intérêts sur argents en banque	32,787 23
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. & O.	368,975 60
Contribution aux frais d'inspection des compagnies d'assurance	534 84
Ecoles d'industrie	3 80
Prime, escompte et change	67 06
Remboursements de crédits périmés	2,506 04
Total des recettes ordinaires	$2,965,446 62

Fidéicommis :—Fonds des licences de mariage, $6,984.00 ; fonds de retraite des instituteurs, $55,056.80 ; fonds d'éducation supérieure catholique, $273.25 ; dépôt de garantie de certains officiers publics, $8,500.00	$ 70,814 05	
Remboursement d'avances	7,625 00	
Produit de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement	32,765 00	
Prêt aux incendiés de Québec	120 00	
Fonds d'emprunt municipal	5,380 00	
Emprunts temporaires	600,000 00	716,704 05
Total des recettes provenant de toutes sources		$3,682,150 67

Paiements de l'exercice 1886-87

Dette publique	$1,016,022 14
Législation	278,169 07
Gouvernement civil	193,904 06
Administration de la justice, y compris la police, les institutions de réforme, les écoles d'industrie et l'inspection des bureaux publics	497,369 23
Instruction publique	355,295 00
Institutions littéraires et scientifiques	24,106 79
Arts et métiers	11,500 00
Agriculture	89,476 22
Immigration	8,000 00
Colonisation	155,000 00
Travaux et édifices publics imputables au revenu	94,575 94
Asiles d'aliénés	243,000 00
Institutions de bienfaisance	39,316 00
Divers	17,459 25
Agent en France	2,500 00
Secours aux pêcheurs en détresse de la rive nord du Saint-Laurent	9,500 00
Commission Royale *re* Chemin de fer Q. M. O. & O	12,000 46
Deschamp—*Liste des paroisses et des municipalités*	7,600 00
Macadamisage du chemin de Saint-Barthélemi, dans le comté de Berthier	2,000 00
Quai, mur de soutènement et digue à Saint-Justin, dans le comté de Maskinongé	1,600 00
Département des terres de la couronne	154,111 00
Gazette Officielle	14,500 00
Timbres, licences	9,319 56
Pensions payées	14,133 79

Fonds des municipalités		$ 216 00
Licences, montant payé par les officiers du revenu à même leurs perceptions		20,519 46
Fonds de bâtisse et des jurés, montant payé par les shérifs à même leurs perceptions		8,229 16
Chemin de fer Q. M. O. & O., frais d'exploitation		3,374 00
Inspection des chemins de fer		900 00
Fonds de pension des instituteurs		6,000 00
Total des dépenses ordinaires		$3,289,697 78
Fidéicommis :—Fonds des licences de mariage, de l'éducation supérieure catholique et fonds de pension des instituteurs	$ 18,510 73	
Construction de l'hôtel du parlement	184,298 00	
Construction du palais de justice de Québec	193,212 42	
Agrandissement du palais de justice de Montréal	18,000 00	
Construction du chemin de fer Q. M. O. & O	8,000 00	
Subventions aux compagnies de chemins de fer	736,896 70	
L'honorable Thomas McGreevy, compte en suspens	100,000 00	
Remboursements d'emprunts temporaires	250,000 00	$1,508,917 85
Total des paiements de toutes sortes		$4,798,615 63

Les opérations ordinaires se résument comme suit :

Dépenses ordinaires	$3,289,697 78
Recettes ordinaires	2,965,446 62
Déficit	$ 324,251 16

Dans ce résumé des recettes et des dépenses, la classification de certains articles diffère un peu de celle qui se trouve dans les comptes publics. Ainsi je fais entrer dans les recettes à compte du capital les $7,625.00 de remboursement sur certaines avances, qui sont données comme recettes ordinaires dans les comptes publics. Je classe aussi dans les dépenses ordinaires les $900.00 payées pour l'inspection des chemins de fer et qui sont représentées comme paiement à compte du capital, dans les comptes publics.

Le total des recettes et des dépenses, tel qu'indiqué par les comptes publics, est comme suit :

Total des paiements	$4,798,615 63
Total des recettes	3,682,150 67
Excès des paiements sur les recettes	$1,116,464 96

Ce résultat n'indique pas exactement la position : pour trouver au juste la différence entre les recettes et les dépenses normales, il faut retrancher de part et d'autre certaines sommes dont la rentrée ou le paiement sont purement accidentels et ne sauraient entrer en ligne de compte comme éléments d'une situation régulière et permanente. Nous avons remboursé $250,000.00 sur les emprunts temporaires, $18,510.73 sur les fonds en fidéicommis et acquitté la réclamation de la banque Jacques-Cartier, au montant de $100,000.00. Il est évident qu'il faut retrancher ces $368,510.73 de la totalité des paiements, qui se trouve ainsi réduite à $4,430,104.90. Il faut pareillement retrancher du total des recettes les $70,814.05 reçues à compte des fonds en fidéicommis, les $600,000.00 d'emprunts temporaires et les $32,765.00 prevenant de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement, ce qui réduit à $2,978,571.62 le chiffre des recettes normales. Alors, on arrive au résultat suivant :

Total des paiements.....	$4,430,104 90
" recettes "	2,978,571 62
Excès réel des paiements sur les recettes normales.	$1,451,533 28

Cette somme forme partie du passif qui devait être liquidé à même le produit de l'emprunt.

Ce chiffre diffère de celui que j'ai donné à la dernière session dans mon exposé budgétaire, en m'appuyant sur les estimations revisées fournies par les employés du trésor. Cette différence s'explique par le fait que certains chefs de dépense n'ont pas atteint le chiffre de ces estimations, principalement pour les paiements à compte des subventions aux compagnies de chemins de fer. Nous comptions payer de ce chef $486,000.00 et nous n'avons payé que $114,431.80, ou $371.568.20 de moins, ce qui fait une diminution d'autant dans le total des paiements.

Il faut attribuer cette diminution en grande partie à l'incertitude dans laquelle se trouvèrent les compagnies de chemins de fer. Comme nos prédécesseurs ne nous avaient pas laissé d'argent, il fallait emprunter pour payer ces subventions : or l'opposition fit tant d'efforts pour empêcher l'emprunt proposé par nous, que les compagnies de chemins de fer, appréhendant le succès de ces tentatives, suspendirent leurs travaux et n'eurent le temps, après la session et avant le 30 juin, de ne gagner que bien peu de leurs subsides.

Je prétends donc qu'en éliminant les opérations purement accidentelles, on trouve nécessairement que les dépenses normales ont excédé de $1,451,533.28 le chiffre des recettes normales.

Ce résultat diffère sensiblement de celui prévu par l'honorable député de Sherbrooke. Au lieu de $3,093,622.80, somme sur laquelle il comptait, les recettes n'ont été que de $2,965,566.62, ce qui fait une diminution de $128,056.18. Les dépenses, qu'il estimait à $3,483,293.55, se sont élevées à $4,798,615.63, ou $1,315,322.08 de plus. Le 31 janvier, il avait dépensé $416,397.72 au delà de ses estimations : si vous ajoutez à cela

l'écart prévu par lui entre les recettes et les dépenses, $389,670.75 et les $128,056.18 de moins dans les recettes, vous trouverez un total de $934,124.65. La différence entre ces deux sommes est de $517,409.00, montant dépensé au-delà des estimations de mon prédécesseur. Cette somme forme partie des crédits supplémentaires que nous avons fait voter à la dernière session, pour remédier à l'insuffisance de son budget, telle qu'établie dans les états préparés par les officiers du département, budget qui était bien au-dessous des besoins réels du service public.

Ces explications et les tableaux imprimés que j'ai fait distribuer suffiront pour établir l'exactitude du résultat que j'ai constaté.

Dans tous les cas, quelque soit l'excès des dépenses sur les recettes, on voudra bien se rappeler que nous n'en sommes aucunement responsables, puisque nous avons tout simplement payé les dépenses encourues par nos prédécesseurs ou les dettes par eux contractées. Je tiens à bien constater ce point, afin de faire tomber la responsabilité sur qui elle incombe, et de nous soustraire aux accusations malhonnêtes et déloyales que certains adversaires ne manqueraient pas de formuler contre nous, si nous ne mettions pas cette question de responsabilité hors de conteste.

Les recettes ont excédé le chiffre de mes estimations et les dépenses sont restées au-dessous. Pour établir ce point clairement et faire ressortir la différence entre le déficit prévu et celui qui résulte des comptes publics, j'ai fait préparer un état indiquant la différence pour chaque article et pour la totalité des opérations, puis un autre état faisant voir le montant des recettes ordinaires et extraordinaires, d'un côté les recettes réelles et de l'autre les recettes telles que prévues dans nos estimations, faisant voir aussi le montant de la dépense réelle et celui de la dépense telle que portée dans nos estimations.

Si détaillés et si clairs que soient ces états, il n'est peut-être pas sans à propos de signaler quelques-unes des principales variations qui se sont produites dans les chiffres de l'estimation.

Les licences ont rapporté $67,215.48 de plus que la recette prévue. Cet excès est dû à l'augmentation du prix des licences, mais surtout au surcroît d'efficacité que nous avons introduit dans le service chargé de faire observer la loi et d'empêcher la fraude.

Les articles de recettes qui n'ont pas atteint le chiffre de l'estimation de l'honorable député de Sherbrooke ont été pour la plupart prévus dans nos estimations de la dernière session. Nous n'avons rien retiré sur les $30,000 données comme intérêt sur le fonds des écoles communes. Nous n'avons pu nous occuper de cette affaire qu'après la session et poursuivre énergiquement les négociations avec le gouvernement d'Ontario, qui refusait de rien payer, tant qu'il n'y aurait pas une entente entre les deux gouvernements.

Je n'ai rien à dire quant aux variations dans le chiffre des dépenses, vu que celles qui se sont produites avaient été prévues dans les estimations supplémentaires soumises

à la dernière session pour remédier à l'insuffisance des crédits demandés par mon prédécesseur.

J'espère que ces explications et les tableaux imprimés que j'ai fait distribuer fourniront aux honorables députés tous les renseignements qu'il est possible de donner.

II

Actif et passif le 30 juin 1887

D'après les rapports officiels fournis par les différents ministères, à la fin du dernier exercice le passif et l'actif de la province étaient comme suit :

PASSIF

Dette fondée, non rachetée		$18,127,233 33
Emprunts temporaires et fidéicommis		1,329,105 25
Mandats payés le 30 juin 1887		240,753 27
Subsides de chemins de fer en argent autorisés, mais non gagnés		530,107 25
Subsides de chemins de fer en terre convertis en subsides en argent, en vertu de la 49-50 Vict., chap. 17, et autorisés par ordre en conseil avant le 30 juin 1887, 3,800,500 acres à 70 cts. l'acre	$2,660,350 00	
Premiers 35 cts. l'acre, payables à mesure que les travaux se font	1,330,175 00	
Payé a/c le 30 juin 1887	310,653 30	1,019,521 70
Subsides de chemins de fer, en terres, susceptibles d'être convertis en subsides en argent, 1,298,000 à 70 cts. l'acre	$ 908,600 00	
Premiers 35 cts. l'acre, payables à mesure que les travaux sont exécutés		454,300 00
Estimation du montant requis pour finir l'hôtel du parlement		75,122 00
Contrat pour les statues de l'hôtel du parlement		25,000 00
Estimation du montant repuis pour finir le palais de justice de Québec		100,487 28
Balance des acquisitions de terrains et autres dettes, chemin de fer Q. M. O. & O		60,070 00
Perte sur le dépôt à la banque d'Echange		27,000 00
Obligations du palais de justice de Québec		200,000 00
		$22,188,700 08

ACTIF

Partie du prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O., déposée en banque	$ 385,000 00	
Partie de ce prix de vente placée en obligations du palais de justice de Québec	200,000 00	
Partie de ce prix de vente placée en obligations de la cité de Québec	15,000 00	
Balance de ce prix de vente restant à payer	7,000,000 00	7,600,000 00
Capitalisation du subside de chemin de fer, en vertu du statut du Canada, 47 Vict., chap. 8		2,394,000 00
Réclamations contre l'honorable Thos. McGreevy		100,000 00
Argent en banque		81,761 66
Coût de l'école normale Jacques-Cartier, Montréal, remboursable sur le produit de la vente d'une propriété.		138,348 02
Avances à diverses personnes	87,771 40	
Estimation du montant dû par Ontario sur le fonds des écoles communes	135,000 00	222,771 40
Montréal, souscription au pont de Hull		50,000 00
Montréal, contribution au coût des terrains expropriés entre Hochelaga et la place Dalhousie		72,188 02
Taxes pour le palais de justice de Québec, en vertu de la 45 Vict., chap. 26 et de la 48 Vict., chap. 15		200,000 00
		$10,859,069 10
Excès du passif sur l'actif le 30 juin 1887		11,329,630 98
		$22,188,700 08

En comparant cet état à celui que j'ai donné à la dernière session pour le 31 janvier 1887, on voit qu'il s'est produit très peu de changements dans les différents articles composant l'actif et le passif de la province, et que l'excès du passif sur l'actif est resté à peu près le même. Le 31 janvier, le passif était de $22,143,447.68 et il s'élevait à $22,188,700,08 le 30 juin, ce qui fait une augmentation de $45,252.40. D'un autre côté l'actif, qui était de $10,754,280.24 le 31 janvier, formait un total de $10,859,069.10 le 30 juin, ce qui fait une augmentation de $104,788.86, ou $59,526.46 de plus que celle du passif. En d'autres termes, l'excès du passif sur l'actif était de $11,389,167.11 le 31 janvier et de $11,329,630.98 le 30 juin, c'est-à-dire que durant l'intervalle compris entre ces deux dates, le chiffre de la dette nette a diminué d'une soixantaine de mille piastres.

Cette diminution comprend le montant payé pour le service d'amortissement ou le rachat d'un certain nombre de titres de la dette fondée, qui se trouve ainsi réduite de $18,155,013.33, le 31 janvier 1887, à $18,127,233.33 le 30 juin, ou de $27,780.00.

Le 31 janvier, la dette flottante était de $3,988,434.32 et de $4,061,466.75 le 30 juin, c'est-à-dire qu'elle est restée à peu près stationnaire

Durant ces cinq mois, les emprunts temporaires ont augmenté; mais, comme nous avons employé le produit de ces emprunts à la liquidation d'un égal montant de la dette flottante, cette augmentation n'a pas affecté l'ensemble de la situation.

Dans l'actif, il y avait au mois de janvier une créance de $100,000.00 contre la banque Jacques-Cartier. Conformément à la résolution passeé par la Chambre, nous avons fait remise à la banque de cette somme; mais elle a été débitée à l'hon. M. McGreevy, qui l'avait reçue, de sorte que cette opération n'a pas eu d'autre résultat que de changer e titre de la créance.

Durant ces cinq mois, nous avons payé aux compagnies de chemins de fer $114,-431.80 à compte de leurs subventions et le subside du chemin de fer de Saint-André à Lachute, au montant de $9,800.00 est devenu périmé : cette partie de la dette flottante s'est trouvée diminuée de ces deux sommes, ou de $124,231.80 en tout.

Les obligations échéant durant les cinq mois compris entre le 31 janvier et le 30 juin 1887 s'élevaient à $1,893,203.58. Nous avons payé à compte de ces obligations $758,-407.71, de sorte que le 30 juin dernier, il restait encore à payer de ce chef $1,134,795.87. Pour nous procurer ces $758,407.71, nous avons contracté deux emprunts temporaires de $300,000.00 chacun, et la balance, $158,407.71, se trouve comprise dans les mandats impayés de la fin de l'exercice. Le total de ces mandats est de $240,753.27. Si vous retranchez de cette somme l'argent en caisse, $81,751.66, vous trouvez une différence de $159,001.61, ce qui correspond à peu près au chiffre que je viens de donner comme représentant les mandats émis pour acquitter certaines parties de la dette flottante et restant impayés à la fin du dernier exercice.

Sur les obligations échéant du 31 janvier au 30 juin, il restait donc, à cette dernière date, $1,134,795.87 à acquitter. Cette somme comprenait les articles suivants :

Emprunts temporaires et fonds en fidéicommis	$ 729,227 67
Balance de réclamations se rattachant à la construction du chemin de fer Q. M. O. & O	7,000 00
Pertes sur le dépôt à la banque d'Echange	27,000 00
Subventions aux compagnies de chemins de fer	371,568 20
	$1,134,795 87

Depuis le 30 juin, nous avons payé ces subventions de chemins de fer, nous avons remboursé les emprunts temporaires et nous aurions aussi remboursé la perte sur le dépôt de la banque d'Echange, si les liquidateurs avaient pu nous dire au justé le montant de cette perte. Nous avons aussi payé les $32,765 provenant de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement. Nous avons conclu un marché qui nous débarrasse du terrain jadis occupé par cet édifice, et qui était grevé d'une rente foncière perpétuelle de $4,444 par année. A 5°/₀, cette somme représente un capital de $88,880.00, ou bien plus que ne valait pour nous cette propriété improductive et les $32,765.00 d'assurance.

La dette flottante s'élevait donc, le 30 juin dernier, à $4,061,466.75. L'actif réalisable ou disponible que nous avions à l'encontre de cette dette était comme suit :

Argent en banque	$ 81,751 66
Propriété de l'ancienne école normale Jacques-Cartier	138,348 02
Prêt à la commission des chemins à barrières de la rive nord	15,000 00
Prêt aux RR. PP. Trappistes	10,000 00
Prêt pour grains de semence à certaines municipalités de Charlevoix	25,646 40
Prêt aux propriétaires de l'asile de Beauport	10,500 00
Prêt aux propriétaires de l'asile Saint-Jean de Dieu	26,625 00
Souscription de Montréal au pont de Hull	50,000 00
Dû par Montréal pour expropriations entre Hochelaga et la place Dalhousie	72,188 02
	$ 430,059 10

Voilà tout ce que nous avions d'actif, le 30 juin, pour acquitter une dette flottante de $4,061,466.75. Ajoutons que dans l'actif, il y a plusieurs créances dont la rentrée est fort douteuse, ce qui réduit à $300,000.00 au plus la somme sur laquelle nous pouvons compter. La situation, quant à la dette flottante, se résumait donc comme suit :

Montant des obligations incontestables	$4,061,466 75
Actif réalisable	300,000 00
	$3,761,466 75

En retranchant les $200,000.00 pour la construction du palais de justice de Québec, représentée par un emprunt permanent, il reste $3,561,466.75 ; mais il faut ajouter $200,000 pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, $25,000 pour aide à la construction de ponts en fer, $10,000 pour explorations dans certains comtés, le tout tel que voté à la dernière session, ce qui porte à $3,796,466.75 le chiffre net de la dette flottante le 30 juin 1887.

Les honorables députés voudront bien remarquer que j'ai retranché de l'actif disponible pour acquitter cette dette flottante la somme représentant les intérêts dus sur

le fonds des écoles communes. Ces intérêts sont naturellement un revenu ordinaire et ne doivent pas entrer dans les recettes de capital ou destinées à la liquidation des vieilles dettes.

Les créances du fonds d'emprunt municipal représentent aussi un certain montant d'actif ; mais, comme ce que nous pourrons retirer de ces créances est plus ou moins incertain, je le mets en compensation des réclamations douteuses que je n'ai pas inscrites dans le passif. Ces réclamations, ainsi que je l'ai exposé à la dernière session, s'élevaient alors à $4,534,497.96. Nous avons été contraints d'en régler un certain nombre, les unes en vertu de jugements adverses et d'autres par compromis, pour éviter des frais inutiles, et à des conditions plus avantageuses que nous n'aurions obtenues en nous adressant aux tribunaux pour en faire fixer le montant. Enfin, ce que nous serons obligés de payer sur ce qui reste de ces réclamations absorbera très probablement plus que nous ne retirerons des créances du fonds d'emprunt municipal.

Je crois qu'il est à propos de donner tous ces détails pour établir bien clairement la situation. Je n'entends blâmer personne ; mais la justice et l'équité exigent que je fasse voir la véritable situation, afin d'établir une ligne de démarcation précise entre la responsabilité qui nous incombe et celle qui doit peser sur d'autres.

A ce propos, il me sera peut-être permis d'attirer l'attention sur une prétention qu'il suffit d'exposer pour la réfuter.

Certaines gens ont dit et écrit que nous avons augmenté la dette de la province en contractant le dernier emprunt consolidé.

Ces dires sont aussi injustes qu'ils sont absurdes.

Quels sont les faits ?

Nos prédécesseurs avaient accumulé une dette flottante qui s'élevait à quatre millions, à peu près, lors de notre entrée en charge. Il fallait bien acquitter cette dette. Mais avec quoi l'acquitter ? Sous l'administration de nos devanciers, les revenus ordinaires ne suffisaient pas à couvrir les dépenses ordinaires. Il n'y avait donc pas d'autre ressource que celle d'un emprunt. Or comment emprunter trois ou quatre millions autrement que par une émission d'obligations ? Quelles sont, dans le pays, les institutions monétaires qui auraient pu nous prêter à long terme un pareil montant ? Il fallait donc convertir cette dette flottante, contractée par nos prédécesseurs, en empruntant à l'étranger, et c'est ce que nous avons fait. Nous n'avons pas augmenté la dette, nous avons tout simplement changé les créanciers de la province, ce qui nous a permis d'opérer une réduction de 1% dans le taux de l'intérêt et de réaliser par là une économie d'une trentaine de mille piastres par année. Il me semble qu'une pareille opération mérite autre chose que du blâme ou de la critique, et s'il faut en juger par les élections qui ont eu lieu depuis la dernière session, sur ce point le peuple de la province est de mon avis

III

Conversion de la dette flottante

Dans le but de convertir la dette flottante, la législature a passé à la dernière session une loi nous autorisant à faire un emprunt consolidé de $3,500,000.

Peu de temps après la session, je m'occupai de la négociation de cet emprunt. Je m'adressai en premier lieu à la banque de Montréal, et dans une entrevue avec le vice-président et le gérant de cette institution, je leur proposai de se charger de cette opération, ou de se mettre à la tête d'un syndicat qui serait disposé à prendre nos titres. Leur réponse me laissa sous l'impression que l'affaire ne leur souriait pas.

A la date de cette entrevue, j'avais déjà reçu plusieurs lettres de M. A. T. Drummond, de MM. Hanson, frères, courtiers de Montréal, et de plusieurs autres personnes, qui m'offraient leurs services au sujet de cet emprunt. Quelques-uns de ces messieurs représentaient de puissantes maisons de banque de Londres, telles que Morton, Rose & Cie, Panmure, Gordon & Cie, avantageusement connues dans le pays.

Avant d'accepter ou même de prendre en considération aucune de ces offres, je crus prudent de sonder le marché pour voir ce que nous pourrions obtenir de nos 4% et de ne m'engager envers personne, afin d'assurer à la province le bénéfice de la concurrence.

Sur ces entrefaites, je reçus la visite de M. Porteous, gérant à Québec de la banque de Montréal, qui m'informa que cette institution était prête à prendre l'emprunt à 97 et à 4 % d'intérêt, aux conditions suivantes :

Le gouvernement donnerait à la banque vingt-quatre heures pour ratifier cette offre ;

Le prix convenu serait payé un quart sur livraison des titres, par traite à soixante jours, un autre quart trente jours après, par traite à soixante jours, et la balance soixante jours après, aussi par traite à soixante jours.

Cette offre ne mentionnait rien quant aux frais d'émission, qui représentaient un percentage considérable. En faisant entrer en ligne de compte la perte d'intérêt, environ 1%, les frais de timbre ½%, et la perte sur le change, qui était alors de ½ à 1% au-dessous du pair, cette offre revenait à 94½ ou 95, ou moins que la cote de nos 5% sur la place de Londres. Bien convaincu que nous pourrions trouver mieux, je déclinai cette offre. Je fis préparer une circulaire[1] demandant des soumissions et j'en fis expédier des exemplaires sur les places de Londres, New-York et Paris.

Aux termes de la circulaire, le délai pour la réception des soumissions expirait le

1. Voir cette circulaire à la fin.

1er août ; mais pour donner plus de facilité aux soumissionnaires d'outre-mer, j'attendis quinze jours pour prendre en considération les offres qui me seraient faites. J'en reçus trois de banquiers particuliers, mais aucune des banques, pas même de la banque de Montréal et de celle de l'Amérique Britannique du Nord, auxquelles nous avions adressé, en même temps que la circulaire, une lettre du département.

L'offre de MM. Hanson, frères, était de 92 à 4%, sans garantie du taux de change, tel que stipulé dans notre circulaire, et le gouvernement devait payer 1°/₀ de commission à la banque *National Provincial*, d'Angleterre, pour le service de l'intérêt. Cette soumission stipulait de plus que le prix des titres serait versé à Londres, en trois paiements.

Cette offre n'était pas acceptable.

Ces messieurs m'envoyèrent en même temps une autre soumission, offrant de négocier l'emprunt à nos risques, moyennant commission. Je ne crus pas avantageux d'accepter cette proposition.

La deuxième offre était celle de M. A. T. Drummond, courtier, de Montréal, agissant au nom de Panmure, Gordon & Cie, de Londres. Cette soumission était de 86½ pour du 3½ %, ou 93 pour du 4 °/₀, payable en quatre versements, par traites à 60 jours de vue, taux du change garanti, frais de timbre, etc., payables par les acquéreurs, à l'exception d'une commission de ½°/₀ payable par le gouvernement à M. A. T. Drummond.

Cette offre, comme la première, n'était pas acceptable.

La troisième soumission, celle d'un monsieur James M. Nelson, de New-York, offrait 94 net pour du 3½ °/₀.

Le délai fixé par les circulaires étant expiré, et n'ayant aucune autre soumission, il ne me restait plus qu'à choisir celle de ces offres qui était la plus avantageuse. Il fut décidé d'accepter celle de M. Nelson, quand nous aurions obtenu des renseignements satisfaisants sur son compte. Les informations prises étant favorables, nous conclûmes un marché par lequel il s'engageait, dans sept jours, à déposer comme garantie à la *Chemical National Bank*, de New-York, au crédit du gouvernement, des valeurs pour un montant de 3½ millions. Ces valeurs devenaient la propriété du gouvernement, dans le cas où le syndicat représenté par M. Nelson faillirait à ses engagements.

Ce syndicat se composait de cinq personnes, dont la position commerciale ne pouvait laisser aucun doute sur leur compétence à remplir les conditions du contrat. D'ailleurs, avec les garanties que nous avions exigées, nous ne courrions aucun risque en faisant ce marché, puisque la province ne se trouvait nullement engagée, en cas d'insuccès. Puis, il était de notre devoir d'accepter la soumission la plus basse, après avoir pris les précautions voulues pour sauvegarder les intérêts de la province. En agissant autrement, nous aurions été censurés, et avec raison, pour ne pas avoir accepté l'offre la plus avantageuse. On aurait pu nous dire : Vous deviez évidemment accepter cette soumission, mais exiger

des soumissionnaires une garantie de leur bonne foi. C'est ce que nous avons fait. Avec les garanties stipulées dans le contrat, nous n'avions rien à risquer et nous avions, du reste, raison de croire que ce syndicat était en état de remplir ses engagements. Autrement, qu'est-ce qui aurait induit M. Nelson à encourir des dépenses pour donner suite à sa proposition, s'il n'eût pas été sérieux et appuyé par des hommes capables de négocier l'emprunt ? Personnellement, je n'ai aucun doute que cet engagement eût été rempli et que le versement exigé eût été fait au jour indiqué, sans un événement tout à fait fortuit.

Avant l'expiration du délai accordé pour le dépôt des 3½ millions de garantie, deux ou trois jours seulement après la signature du contrat, le président du syndicat tomba dangereusement malade à sa résidence d'été, à Newport, R. I., et mourut quelques jours après. Ce monsieur était président du comité des finances du département des prêts de la *Mutual Life Assurance Company*, de New-York, et considéré riche de plusieurs millions. C'est lui qui avait formé le syndicat et qui en était le président. Je tiens aussi de source certaine que sa maladie fut contractée pendant un voyage qu'il fit à New-York, expressément pour mettre une dernière main au marché qu'il avait autorisé M. Nelson à faire. Sa mort fut une cause naturelle de retard, et c'est la raison pour laquelle le dépôt de trois millions et demi ne fut pas fait tel que convenu.

Pendant la maladie de M. Ross et la réorganisation d'un nouveau syndicat, l'état du marché monétaire changea, toutes les valeurs haussèrent et on trouva trop onéreuse la condition du dépôt d'une garantie égale au montant de l'emprunt. On avait raison, car il n'est pas d'usage d'exiger de pareilles conditions dans ces sortes de contrats. On nous offrit donc de remplacer ce dépôt par un autre de $100,000 comme garantie de l'exécution du contrat. Ne voulant pas manquer de mener à bonne fin une opération aussi avantageuse pour la province, le gouvernement consentit, après bien des pourparlers, à faire cette concession, qui après tout n'était qu'un surcroît de précaution, et à modifier le contrat en ce sens, tout en conservant ses droits quant au premier contrat. Ce dépôt de $100,000 en espèces devait être fait à la banque de Montréal, à New-York, et placé au crédit de la province, puis devenir sa propriété, dans le cas où le syndicat manquerait à ses engagements. La proposition étant acceptée et le syndicat reconstitué, il fut accordé à ce dernier un délai de quelques jours pour faire le dépôt. Avant l'expiration du délai, M. Frederick H. Cossitt, qui avait pris la place de M. Edmund Ross, mourut subitement. Ce monsieur Cossitt, qui était aussi l'un des syndics de la *Mutual Life Assurance Company*, était un ancien marchand de la plus haute respectabilité et l'un des membres du comité financier de cette institution, où il exerçait une grande influence.

La mort inattendue de M. Cossitt fut un deuxième échec pour le syndicat, qui par le fait même se trouva désorganisé une seconde fois. M. Nelson et ses associés, non encore découragés, se mirent à l'œuvre pour constituer un nouveau syndicat ; mais, malheureusement, après ces deux échecs, il leur fut impossible de trouver des capitalistes capables d'exécuter le contrat. Mis en demeure de remplir leurs obligations ou bien d'abandonner la partie, ils nous envoyèrent dépêches sur dépêches, nous assurant de jour en jour qu'ils étaient certains de se réorganiser. Ils étaient sérieux et tenaient à n'aban-

donner l'affaire qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles. Le gouvernement, de son côté, ne voulait pas, dans l'intérêt de la province, rompre trop brusquement des négociations commencées sous les auspices les plus favorables. M. Schuyler, l'un des intéressés dans l'affaire, fit plusieurs voyages à Montréal et à Québec, et à chaque fois nous assurait que le contrat serait exécuté, que tout ce qui lui fallait, c'était au plus une journée ou deux de délai. Tout cela se voit en lisant la correspondance et les dépêches échangées avec le syndicat, qui ont été déposées sur le bureau du greffier.

Si nous n'avons pas eu le succès que nous attendions de nos démarches à New-York, celles-ci n'ont pas été sans résultat, car elles nous ont mis en rapport avec des banquiers auxquels nous sommes redevables de renseignements très précieux et dont les conseils nous ont bien servi dans nos transactions.

Ainsi, c'est par l'entremise de MM. Heidelbach, Ikelheimer & Cie., riches banquiers de New-York, que nous avons été mis en rapport avec le Crédit lyonnais, au capital de 200,000,000 de francs, une des institutions monétaires les mieux posées de l'Europe et jouissant d'un crédit illimité. Nous fûmes d'autant plus heureux d'entrer en négociations avec cette puissante institution, que les banques de la province avaient refusé de s'intéresser à notre affaire, et que nous étions informés de source certaine qu'il y avait à Londres toute une organisation pour nous empêcher de réussir ou nous imposer les conditions les plus onéreuses.

Nous avons trouvé moyen d'éviter tout cela en transigeant avec le Crédit lyonnais qui, en se chargeant de notre emprunt, a fait bénéficier la province du haut crédit dont il jouit lui-même et monter la cote de nos titres sur les places étrangères.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il a fallu bien des démarches et des pourparlers pour arriver à conclure le marché avantageux que nous avons fait. Le Crédit lyonnais ne voulait pas dépasser la valeur courante de nos 5 °/₀, tels que cotés à Londres ; de notre côté, nous voulions avoir plus et nous avons réussi à l'obtenir.

A la date de ces négociations, nos 5 °/₀, terme moyen, étaient cotés à 112 : or nous avons obtenu 96½ pour du 4 °/₀, ce qui équivaut à du 5 °/₀ à 113.46, ou 1.46 °/₀ de plus que la cote du marché. Nous avons aussi réalisé une économie de ½ °/₀ sur les frais de timbre et au lieu de perdre, nous avons gagné sur le change, ce qui porte à environ 2 °/₀ l'avantage de notre transaction sur les cotes courantes.

Si avantageux que fût ce marché, je ne voulus cependant pas le conclure sans m'adresser de nouveau à M. Drummond, avec lequel j'avais continué la correspondance, et lui assurer qu'il aurait la préférence, dans le cas où il nous ferait une proposition aussi avantageuse que celle du Crédit lyonnais. Il m'offrit d'abord 93 pour du 4 °/₀, puis, quelques jours plus tard, 95⅓, moyennant une commission de ½ °/₀ ; mais il retira cette dernière offre, sous prétexte que sa proposition ne comportait pas un prix ferme, mais entraînait certaines charges que nous ne voulions pas assumer.

Dans le même temps, j'étais aussi informé par un correspondant de Londres, que j'avais chargé de s'enquérir avec soin, de ce que valait nos titres et de ce que nous pourrions en obtenir en Angleterre, et sa réponse ne me laissa pas de doute sur la supériorité de la proposition que nous faisait le Crédit lyonnais. Il fut alors décidé que nous accepterions définitivement 96½ net du Crédit lyonnais, et j'adressai à ses agents, MM. Heidelbach, Ikelheimer & Cie, la note suivante :

" New-York, 14 décembre 1887.

" Messieurs,

" Comme, au cours de l'entrevue que nous avons eue aujourd'hui, vous avez déclaré que vous n'êtes pas prêts à accepter définitivement notre offre sans en communiquer la teneur à vos correspondants d'outre-mer, et qu'à cette fin vous vous êtes réservé le droit d'option jusqu'à mercredi, le 17 décembre courant, inclusivement, après m'être consulté avec le premier ministre, comme je vous ai dit que je devais le faire avant de prendre une décision, nous sommes tous deux venus à la conclusion de vous accorder le délai démandé, mais pas plus. Dans notre entrevue d'hier, au sujet de notre emprunt provincial de $3,500,000, je vous ai déclaré que le prix le plus bas que j'accepterais pour une émission à 4 °/₀ serait 96½ net, à New-York, en or américain ou l'équivalent, ces 96½ devant être exempts de toutes commissions et charges d'une nature quelconque, et que de votre côté vous vous obligeriez à verser le prix de cet emprunt à New-York comme suit :

" 1 million le 15 janvier 1888 ;
" 1 million le 15 février 1888 ;
" ½ million le 15 mars 1888 ;
" 1 million le 1er avril 1888 ;

moins 3½ °/₀ pour couvrir tous frais, escompte, etc., ce qui réduit le montant net à 96½ °/₀."

Cette offre fut définitivement acceptée, consignée dans un contrat, sujet à ratification par les autorités du Crédit lyonnais, et ce fut pour obtenir cette ratification et conclure le marché final que mon honorable ami, le premier ministre, se rendit à Londres et à Paris.

Par ce contrat, le Crédit lyonnais s'engagea à payer en or américain, à New-York, aux dates mentionnées dans ma lettre, une somme de $3,377,500.00, ou 96½ °/₀ du montant nominal de l'émission, net et sans frais ou charges quelconques, sauf $3,000.00 pour l'impression des titres, qui devaient être datés du 2 janvier 1888, avec jouissance à compter de cette même date. L'intérêt, au taux de 4°/₀, est payable semi-annuellement à Londres ou Paris, et le terme de l'emprunt est de quarante ans.

Les frais que nous avons évités en vendant à prix ferme sont relativement considérables. Il y a d'abord les frais de timbre qui, à Londres, ont été élevés de ⅛ à ½°/₀, équivalant à $17,627.23 sur le montant de notre emprunt. A cela, il faut ajouter les autres frais et, surtout, le change, qui forme une somme assez ronde. Ces différentes charges représentent 3½ ou 4°/₀, de sorte qu'en les évitant, nous avons réellement placé l'emprunt au pair. En faisant l'opération par voie d'adjudication, tous les frais auraient

été supportés par la province, ce qui n'aurait certainement pas donné un meilleur résultat que celui que nous avons obtenu, sans compter que nous aurions couru tous les risques des fluctuations du marché monétaire et du taux du change.

On a paru attacher une certaine importance au fait que le Crédit lyonnais a mis les titres de cet emprunt sur le marché à un prix plus élevé que celui qu'il nous a payé. C'est tout simplement un jeu de bourse qui ne peut se pratiquer que par une institution comme le Crédit lyonnais, mais non par un gouvernement. La banque de Montréal a fait la même chose avec les titres de l'emprunt de 1882 : après les avoir achetés au pair du gouvernement, elle les a mis sur le marché à 107. Dans le temps, personne n'a trouvé à redire contre cette opération, bien ordinaire du reste, pas même les journaux qui affectent aujourd'hui de nous faire un crime de ce que le Crédit lyonnais a fait la même chose avec les titres de l'emprunt de 1888.

L'émission que nous avons faite, au chiffre de $3,500,000, a rapporté à la province, en or, à New-York, $3,377,500.00, ou $96.50 par $100.00. Nous avons en sus gagné $937.00 de prime sur le change entre New-York et Québec, grâce aux précautions que nous avions prises pour opérer ce déplacement de fonds sans nous exposer au danger des fluctuations dans le taux du change.

Déduction faite de l'escompte, des frais d'émission et du change, l'emprunt 4°/. de 1888 a produit 96½. En faisant les mêmes déductions pour les autres emprunts consolidés de la province, on forme le tableau suivant, qui indique aussi ce qu'aurait dû produire ces emprunts pour rapporter autant que le nôtre, eu égard au taux de l'intérêt :

Emprunt de		*Taux de l'intérêt*		*Produit net*		*Ce qu'il aurait dû produire*
1874	.....	5°/.	.....	94.95	.....	113.44
1876	.....	5°/.	.....	100.00	.....	113.44
1878	.....	5°/.	.....	95.16	.....	113.44
1880	.....	4½°/.	.....	88.26	.....	106.08
1882	(en Canada)	5°/.	.....	100.00	.....	113.44
1882	(à Londres)	5°/o	.....	99.16	.....	113.44

Ces chiffres démontrent d'une façon incontestable la supériorité de notre opération.

Dans ces calculs, je n'ai pas fait entrer les intérêts perdus. On sait que dans ces transactions, l'usage presque invariable est que l'emprunteur paie les premiers coupons d'intérêt,sans déduction pour un certain temps durant lequel il n'a pas eu la jouissance de l'argent. Cette perte d'intérêt forme souvent une somme assez importante. En la faisant entrer en ligne de compte, le produit net de notre emprunt, c'est-à-dire le montant réellement encaissé au trésor, a été de $3,345,953.68, équivalant à 95.56, ce qui porte à 4.18°/o le taux de l'intérêt sur le produit net et encaissé.

En faisant la même déduction pour les autres emprunts, on arrive naturellement à un résultat différent de ceux qui sont indiqués dans le tableau que je viens de donner.

L'emprunt 5°/₀ de 1874, au montant de $3.893,333.34, a produit $3,624,232.77, ou $269,100.57 de moins que le chiffre de l'émission. Cette déduction réduit le produit net à 93.07½, et porte à 5.37°/₀ le taux de l'intérêt sur la somme encaissée.

L'emprunt 5°/₀ de 1876, au montant de $4,185,333.33, n'accuse qu'une réduction de $9,009.27, ce qui donne 99.78 pour le produit net et 5.01°/₀ pour le taux de l'intérêt sur la somme touchée par la province. Mais on sait que cet emprunt fut fait dans des circonstances exceptionnelles et que la banque des Marchands, qui s'en était chargée a perdu dans cette opération une couple de cent mille piastres.

L'emprunt 5°/₀ de 1878, au montant de $3,000,000.00, a donné net au gouvernement $2,802,365.99, ou 93.40, ce qui élève à 5.35°/₀ le taux de l'intérêt sur le montant encaissé.

L'emprunt 4½°/₀ de 1880, au montant de $4,275,853.34, a produit $3,693,587.79, ou $582,265.55 de moins que le chiffre de l'émission, ce qui équivaut à 86.38 et porte à 5.21% le taux de l'intérêt sur la somme encaissée.

L'emprunt 5% de 1882 a été placé partie dans le pays et partie en Angleterre.

Les $1,066,500.00 placées dans la province ont produit $1,063,906.89, ce qui équivaut à 99.76 et à 5.01% d'intérêt sur la somme encaissée.

Les $2,433,333.33 émis à Londres ont produit $2,395,021.67, ou $38,311.67 de moins que le pair de l'émission, ce qui équivaut à 99.21 et porte à 5.04% le taux de l'intérêt sur la somme réellement encaissée.

En faisant la parité des valeurs, c'est-à-dire en tenant compte du taux de l'intérêt et du parcentage net encaissé, il ressort de tous les chiffres que je viens de donner que nous avons placé le dernier emprunt de 12 à 17½ pour 100 plus avantageusement que n'a été placé aucun des emprunts antérieurs de la province. Pourtant tous ces emprunts, excepté celui de 1882, ont la garantie additionnelle d'un fonds d'amortissement, au lieu que le nôtre n'a pas de fonds d'amortissement et n'a pour toute garantie que la simple et unique responsabilité de la province. C'est une considération qui mérite d'entrer en ligne de compte.

Le marché que nous avons fait est aussi beaucoup plus avantageux que l'offre de la banque de Montréal. Cette banque nous offrait 97 ; mais il fallait déduire de ce chiffre les frais de timbre, le change, la perte d'intérêt, etc., formant au moins 2½°/₀, ce qui réduisait le produit net à 94.50, ou 2°/₀ de moins que nous avons obtenu.

Nous avons donc obtenu, pour cet emprunt 4°/₀, à peu près autant qu'ont produit les emprunts antérieurs à 5°/₀. Il faut bien admettre que c'est déjà un grand pas dans la réhabilitation du crédit de la province. Par cette transaction, nous avons fait gagner à la province 1°/₀ dans le service des intérêts, ou $35,000 par année durant quarante ans, ce qui forme une somme de $1,400,000.00, qui aurait été perdue si nous avions emprunté aux mêmes conditions que nos prédécesseurs.

Il est une autre considération qu'il ne faut pas oublier.

Jusqu'à 1880, tous nos emprunts ont été faits à 5% d'intérêt. Cette année là, le gouvernement Chapleau voulut obtenir un taux apparemment moins élevé, mais n'y réussit qu'en sacrifiant £78,600 sterling sur le capital. Cette opération fut si désastreuse que trois ans plus tard, lorsqu'il s'agit de placer l'emprunt de 1882, l'honorable M. Würtele fut obligé de revenir au taux de 5%.

Ce taux était donc le taux établi quand nous nous sommes présentés sur le marché avec l'emprunt de 1888. Pour le réduire à 4%, il a fallu refouler le courant, baisser d'un point d'un seul coup, quand nos devanciers n'avaient pu obtenir une baisse d'un demi-point qu'en sacrifiant une somme considérable et s'étaient vus, trois ans plus tard, forcés de perdre le terrain acquis au moyen d'un pareil sacrifice et de revenir à l'ancien taux de 5%. Il y avait là un obstacle considérable à surmonter, et le succès que nous avons remporté sur ce point place notre opération infiniment au-dessus de toutes celles de nos prédécesseurs. A cet égard, je ne crains pas de dire qu'il ne peut pas y avoir de conteste sérieuse.

Pour faire voir ce que valent les critiques qu'on a faites du dernier emprunt, il suffit de le comparer à celui de 1880, qui fut représenté dans le temps comme une opération magnifique. " L'emprunt français, disait *La Minerve*, au taux offert et accepté, a été une excellente opération financière."

Le montant de cet emprunt est de $4,275,853.34 et le produit encaissé n'a été que de $3,693,587.79, ou 86.38%. L'intérêt que nous payons sur le montant nominal représente 5.21% sur la somme encaissée. L'emprunt de 1888, à 4%, a produit net $3,345,953.68, ce qui ne porte qu'à 4.18% le taux de l'intérêt que nos payons sur le produit net. Au percentage réalisé par M. Chapleau—86.38—notre emprunt n'aurait dû rapporter que $3,023,300.00, ou $322,653.68 de moins que ce que nous avons réellement obtenu, et cela sans tenir compte de l'avantage résultant de la diminution dans le taux de l'intérêt ; puis au taux que nous avons réalisé—95.56—l'emprunt Chapleau aurait dû produire $4,087,715.78 ; il n'a produit que $3,693,587.79, ou $394,128.00 de moins, ce qui fait comparativement une perte d'autant.

M. Chapleau a payé 4½ % d'intérêt, au lieu que nous payons seulement 4% sur l'emprunt de 1888. Cette réduction de ½ % sur $3,500,000.00 représente une somme de $17,500.00 par année, et de $700,000.00 pour les quarante ans compris dans la durée de cet emprunt.

La différence entre le percentage réalisé par notre emprunt et celui réalisé par l'emprunt de 1880 est de $322,653.68. A cela, il faut ajouter l'intérêt sur cette différence à 4% durant quarante ans, ce qui fait encore $516,245.60. En résumant tous ces chiffres, on trouve le résultat suivant :

Gagné sur l'intérêt	$ 700,000 00
Gagné sur le capital	322,653 68
Intérêt sur le gain	516,245 60
	$1,538,899 28

Notre opération est donc de $1,538,899.28 plus avantageuse à la province que si nous avions emprunté aux conditions acceptées par le gouvernement Chapleau en 1880.

Aussi, les journaux qui ont tenté de critiquer notre emprunt se sont bien gardés de le comparer aux emprunts antérieurs de la province,et pour trouver quelque prétexte à leurs critiques, ils se sont rabattus sur le placement de certains autres emprunts négociés à peu près dans le même temps que le nôtre. On a mentionné particulièrement celui de la colonie de Victoria, qui a placé £1,500,000 à 108 et 4% d'intérêt, et on a voulu comparer les deux opérations pour dire que nous aurions dû obtenir plus.

Cette comparaison est absurde à tous les points de vue. Il n'y a pas de parité possible à établir entre le crédit de Victoria sur la place de Londres et celui de la province de Québec. Outre que cette colonie avait déjà placé trois emprunts considérables à 4 %, et que sa position était solidement établie à ce taux, au lieu que la nôtre ne l'était pas, ses ressources et ses revenus sont infiniment plus amples que les nôtres, sans compter que son budget, pour les cinq années de 1883 à 1888, accuse un excédant de recettes de $2,271,738.96, au lieu que le nôtre n'accuse que des déficits, qui se chiffrent par des centaines de milliers de piastres, pour le même espace de temps.

Sur la totalité de la dette de Victoria, qui était en juin dernier de £33,119,164 sterling, £25,404,847, ou plus des trois quarts, ont été employés à construire des chemins de fer qui appartiennent à l'Etat et lui ont donné pour l'exercice 1886 et 1887 un revenu net de £1,088,945, ou presque assez pour payer l'intérêt sur toute sa dette; lequel s'est élevé en 1887 à £1,272,591.

D'après le *Résumé Statistique* pour 1886, publié par le gouvernement du Canada, le revenu de Victoria est de $140.45 par tête, et dans notre province, de $2.20 seulement. Où est l'homme sensé qui prétendra qu'une province dont le revenu ne représente que $2.20 par tête, peut emprunter aux mêmes conditions qu'une colonie quasi indépendante, dont le revenu excède $140 par tête?

Il y a plus encore. Les 4% de Victoria sont bien connus sur le marché de Londres, et depuis longtemps cotés au-dessus du pair, de sorte que les agents financiers de cette colonie pouvaient facilement obtenir les prix les plus élevés pour ces valeurs. La situation de la province de Québec était bien différente, puisque nous n'avions jamais pu emprunter en Angleterre à moins de 5%.

Faut-il s'étonner, quand on tient compte de tous ces faits, de ce que les capitalistes anglais préfèrent aux nôtres les titres des emprunts de Victoria et les paient plus cher? Il est indubitable que les obligations de la province de Québec constituent un placement aussi sûr que celles de n'importe quelle autre province. Malheureusement ces obligations, comme celles de la Puissance du Canada, ne sont pas appréciées de cette manière sur la place de Londres, où elles ne sont pas côtées comme elles devaient l'être. Mais nous ne pouvions rien y faire: le capital a ses caprices ou ses exigences, qu'un gouvernement ne peut pas contrôler comme un particulier ou une maison de banque, en jouant à la hausse.

Cependant, toute proportion gardée, le placement de nos titres 4% à 96½ a été un bien plus grand succès que celui des 4% de Victoria à 108. En diminuant le taux de l'intérêt de 1%, nous avons haussé de 20% la valeur de nos obligations, au lieu que celle des titres de Victoria n'a pas augmenté, mais, au contraire, n'a réalisé que quatre ou cinq points de moins que la cote courante.

Enfin, on admettra que le crédit de la Puissance ou la valeur des titres de la dette du Canada doit être plus élevée que celle des obligations de la province de Québec. Or sur la place de Londres, les effets de la colonie de Victoria sont cotés plus haut que ceux du gouvernement fédéral, ce qui démontre bien clairement qu'il est tout simplement absurde de prétendre que nous aurions pu obtenir pour nos 4% le prix auquel sont cotés ceux de Victoria.

Mais un point sur lequel je défie toute contradiction, c'est le fait que nous avons obtenu pour les obligations que nous avons vendues leur pleine valeur courante, et même plus. Lors de l'émission des titres de l'emprunt de 1887 la cote de nos 5% était de 112 à Londres et de 108 à 109 à New-York. Or, en faisant la parité des valeurs, il est facile de voir que 96½ à 4% est plus avantageux que 112 à 5%.

Quant aux 3½% de la Puissance, qui sont aujourd'hui cotés à 103 sur le marché de Londres, il ne s'agit pas de savoir quelle est la cote de ces valeurs, mais en justice pour nous, de voir ce que cet emprunt a rapporté net au gouvernement fédéral lors de son émission, et ne pas oublier, surtout, que le crédit de la Puissance est naturellement plus élevé que celui de la province.

En 1884, le gouvernement fédéral a fait une émission de £5,000,000 sterling à 3½%, ou $24,333,333.33 cours canadien. Cet emprunt a produit net $21,551,337.62, ce qui fait une perte pour commission et escompte de $2,781,995.71. Cette perte porte l'intérêt au-dessus de 4% et réduit à 99 le percentage encaissé. Ceci est loin des calculs de certains journaux qui voudraient faire entendre au public que cet emprunt a rapporté 101 au gouvernement. Le dernier emprunt fédéral 4%, celui de 1885, a réalisé 99. Les autres emprunts 4% du Canada ont produit comme suit: celui de 1878, 95.40; celui de 1877, 95; celui de 1876, 88.50; celui de 1875, 97.40; celui de 1874, 88, quand celui de 1870, avec la garantie du gouvernement impérial, avait donné 103.63.

Comme on le voit, les emprunts du gouvernement du Canada, dont le crédit est plus connu que celui de la province de Québec, et dont les ressources sont infiniment plus considérables, n'ont pas donné plus, terme moyen, que notre dernier emprunt, au même taux d'intérêt. Ajoutons que l'emprunt 4% de 1885, vendu à 1% au-dessus du pair, n'a réalisé que 99, et n'aurait pas donné ce percentage si le gouvernement avait été dans la nécessité de faire venir les fonds dans le pays; mais il s'agissait tout simplement de convertir des 5% en 4%, de sorte qu'il n'y a pas eu déplacement de fonds, ni par conséquent de change à payer, ce qui aurait réduit le produit net à 97½ ou 98 au plus.

On nous a aussi reproché d'avoir vendu les titres du dernier emprunt à prix ferme, au lieu de les mettre sur les marchés par voie d'adjudication.

Ce reproche n'est pas mieux fondé que les autres. Le mode d'adjudication, qui comporte en soi des risques que nous ne voulions pas courir, était absolument impraticable dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvions. Il y avait toute une organisation pour nous empêcher de réussir ou nous contraindre à accepter certaines propositions désavantageuses qui nous avaient été faites. On voulait tout simplement nous rançonner, ainsi que j'en ai été personnellement informé par un homme au courant de tout ce qui se faisait pour arriver à ce résultat. Pour éviter toutes ces manœuvres, nous avons transigé avec une institution absolument indépendante, grâce aux immenses ressources qu'elle possède, et inaccessible à toutes les combinaisons de cette nature.

D'ailleurs, nous n'aurions pas obtenu plus en demandant des soumissions que nous avons obtenu en vendant ferme. Il est évident qu'on ne nous aurait pas offert plus que la valeur courante de nos 5°/₀ sur le marché. A cette date, ces 5°/₀ étaient cotés de 111 à 112 à Londres et de 108 à 109 à New-York. En faisant la parité des valeurs, on trouve que le 5°/₀ à 112 équivaut au 4°/₀ à 94½ ou 95. C'est incontestablement ce que nous aurions obtenu par voie d'adjudication ; les soumissionnaires nous auraient offert le prix du marché, ou la valeur courante. Mais de ces 94½ ou 95, il aurait fallu retrancher tous les frais d'émission, qui s'élèvent à environ 2°/₀, de sorte que le produit net n'aurait pas excédé 93. Au lieu de cela, nous avons obtenu 96½, ou environ 3½ °/₀ de plus en procédant comme nous avons fait.

L'emprunt de Victoria, dont on a parlé si favorablement, a été mis sur le marché par voie d'adjudication, par l'entremise de la *London and Westminster Bank*, une des plus puissantes institutions monétaires d'Angleterre. Lors de cette émission, les 4 °/₀ antérieurs de cette colonie étaient cotés de 109 à 111. Les soumissions au nouvel emprunt ne se sont élevées qu'à 108 et 109 et comme la colonie a dû payer les frais d'émission et la commission de la banque, elle a réalisé net bien moins que 108, c'est-à-dire 4 ou 5°/₀ moins que la valeur courante de ses titres 4%.

C'est le résultat naturel de ce système d'adjudication que certaines gens nous reprochent de ne pas avoir adopté. Avec ce système, il faut toujours fixer un prix très bas pour le minimum des souscriptions, afin de s'assurer que le montant sera souscrit, même en cas d'événements politiques ou autres circonstances, qui pourraient affecter l'état du marché. Si nous avions procédé par voie d'adjudication, il nous aurait fallu fixer un minimum d'environ 95 et s'il fût survenu quelques commotions dans le marché monétaire, ce minimum aurait pu ne pas être atteint et alors nous aurions été obligés d'accepter le dernier prix, et la province aurait payé tous les frais d'émission et de commission, ce qui aurait diminué considérablement le produit net.

Certaines gens, pour des motifs qui se devinent facilement, affectent de voir un grand mal dans le fait qu'après avoir acheté nos titres à 96½ ferme, le Crédit lyonnais les a mis sur le marché à une cote excédant le pair.

Si nous avons erré, il faut toujours bien admettre que nous n'avons fait que suivre l'exemple de ceux-là mêmes qui nous critiquent. On sait que l'emprunt de 1880, comme celui de 1888, a été vendu à prix ferme, sans demander de soumissions, à 98. Il fut mis sur

le marché à un, un et demie et deux pour cent de plus, et les journaux ministériels du temps trouvaient que cela faisait le plus grand éloge de l'opération. " Une autre information que nous pouvons donner à nos lecteurs, disait *La Minerve*, et qui ne manquera pas d'inspirer confiance dans cette opération financière du gouvernement de Québec, c'est que tout l'emprunt a été pris à 98½, 99, 99½ et 100, c'est-à-dire que le total a été souscrit au-dessus du cours de l'émission. "

Mais c'est précisément ce qui est arrivé au sujet du dernier emprunt. Si c'était une " marque de confiance dans cette opération financière du gouvernement de Québec " en 1880, pourquoi n'en est-ce pas une pareillement en 1888 ?

La même chose est arrivée en 1883. L'emprunt de 1882, vendu au pair à la banque de Montréal fut mis sur le marché à 107, et le *Montreal Gazette* n'y trouva rien à redire, pas plus que les autres journaux qui nous reprochent aujourd'hui d'avoir fait comme le gouvernement Chapleau a fait en 1880 et le gouvernement Mousseau en 1883.

On prétend que la valeur des titres de notre emprunt a haussé depuis que nous les avons vendus. C'est vrai ; mais que faut-il en conclure ? Que le crédit de la province s'est amélioré, n'est-ce pas ? Mais est-ce un crime que d'avoir relevé le crédit de la province et fait monter la valeur de ses obligations ?

Dans l'opération de M. Würtele, la banque de Montréal a gagné 7°/₀ en plaçant à 107 ce que M. Würtele lui avait vendu au pair. Personne n'a trouvé à redire. Le Crédit lyonnais a gagné bien moins sur les titres que nous lui avons vendus, et les gens qui n'ont rien dit des 7°/₀ gagnés par la banque de Montréal parlent aujourd'hui des profits bien moindres réalisés par le Crédit lyonnais. L'esprit de parti seul peut expliquer un pareil manque de logique.

D'ailleurs, il est assez probable que la cote obtenue par le Crédit lyonnais n'est que le résultat d'un jeu de bourse, comme ces puissantes institutions seules savent et peuvent en faire. Le *Standard*, un des grands journaux de Londres, a taxé ces prix d'exagération. " Le Crédit lyonnais, a-t-il dit dans le temps, demande ici et à Paris des souscriptions à un emprunt 4°/₀ de la province de Québec, au montant de £722,000. Nominalement, *les titres sont offerts au pair* ; mais l'intérêt court à compter du premier janvier courant, et comme le total du produit de l'emprunt n'est payable que d'ici au 10 mars, le prix réel est de quelques chelins au-dessous du pair. Même dans ces conditions, ces titres seront trouvés cher par beaucoup de gens."

La Chambre me pardonnera bien d'être entré dans des explications un peu longues sur cet emprunt : j'y ai été porté par les critiques malvaillantes et déloyales dont cette opération financière a été l'objet.

Je ne saurais terminer ce que j'avais à dire au sujet de cette affaire sans constater que nous n'avons qu'à nous féliciter de nos rapports avec M. Moret, le digne agent du Crédit lyonnais. Dans toutes les relations que nous avons eues avec ce monsieur, il a montré beaucoup de tact, une grande intelligence, une habileté peu commune et une

courtoisie que nous avons admirée. Nous pouvons dire que monsieur Moret et les administrateurs du Crédit lyonnais, tout en sauvegardant leurs intérêts, ont manifesté un désir sincère, ouvertement exprimé, de renouveler et d'étendre les relations d'affaires entre la France et le Canada et d'ajouter au crédit dont jouit la province de Québec. Il nous a fait plaisir de voir les grands journaux de Londres reconnaître le succès incontestable de notre opération. L'honorable premier ministre et son collègue, l'honorable M. Garneau, ont pu constater par eux-mêmes qu'en France on connaît et on apprécie mieux nos institutions et nos ressources, et qu'à l'avenir nous pouvons sans crainte nous présenter à Londres ou à Paris avec la certitude d'être bien accueillis. Ajoutons qu'en s'adressant au Crédit lyonnais, une des plus grandes institutions financières de l'Europe, le gouvernement ne pouvait choisir une maison plus honorable, mieux connue, inspirant plus de confiance et disposant d'une plus grande clientèle dans toutes les parties du vieux monde. Je suis intimement convaincu que sans l'aide de cette puissante maison, nous n'aurions pas réussi aussi bien que nous l'avons fait, si l'on en juge par le peu d'empressement qu'ont manifesté certaines institutions financières à nous donner la valeur réelle des titres que nous leur offrions.

IV

Exercice 1887-88

On comprendra facilement qu'il m'est impossible d'indiquer d'une manière précise le résultat des opérations de cet exercice, avant qu'il ne soit terminé. Les recettes et les dépenses accuseront, comparativement à mes estimations, des variations qui se comprennent facilement. Tout ce qu'il est possible de faire pour le moment, c'est d'examiner un peu l'état des recettes et des paiements jusqu'au 1er avril et d'en tirer certaines conclusions.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur cet état pour voir de suite que les recettes excèderont les dépenses d'un montant assez considérable. Je parle des opérations ordinaires. Le 1er avril, les recettes ordinaires s'élevaient à 3,024,981.65 et les dépenses ordinaires à $2,259,960.14, ce qui faisait un surplus de $765,021.51. Il est probable que le surplus de la fin de l'exercice ne sera pas diminué d'une manière bien sensible, si nous réalisons toutes les recettes sur lesquelles nous comptons.

Quant aux dépenses extraordinaires, payables à même le produit de l'emprunt, nous n'avons pas à nous en occuper.

Comme je l'ai déjà établi, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons trouvé une caisse vide et un montant considérable de dette flottante, dont une partie était alors exigible et l'autre payable dans un avenir assez rapproché. Nous avions de plus à faire face aux dépenses courantes du service public, pour l'acquit desquelles nous n'avions rien, la plupart des crédits étant insuffisants ou épuisés. Après une année d'administration, nous avons réussi à rétablir le crédit de la province ; nous avons consolidé la dette flottante et, au moyen de cette conversion, opéré une économie considérable dans le service des intérêts.

Mais nous n'avons pas limité nos efforts à cette opération : nous nous sommes occupés d'augmenter le revenu et sur ce point, nous pouvons dire que nous n'avons pas été désappointés. Nous avons fait rentrer un montant considérable d'arrérages sur le fonds des écoles communes ; grâce aux changements que nous avons fait subir à la loi des licences et à l'énergie avec laquelle nous l'avons fait observer, nous avons augmenté d'une manière sensible les recettes provenant de cette source. Nous espérons aussi que les changements opérés dans le tarif des droits sur les bois et les coupes de bois produiront une forte augmentation dans le revenu des bois et forêts. La taxe sur les corporations commerciales a produit, jusqu'au 1er avril, $557,165.00, ce qui augmente encore les recettes d'autant.

Voilà ce que nous avons fait en une année d'administration. Aujourd'hui, nous sommes en état d'affirmer que les recettes excèdent les dépenses et que grâce à notre politique, la province peut envisager l'avenir sans crainte.

Pour ce qui concerne les paiements, je dois ajouter que plusieurs mesures d'une importance majeure nous ont entraînés dans des frais qu'il était impossible de prévoir, mais qu'il était dans l'intérêt public d'encourir. Quelques articles de dépense seront au-dessous et d'autres au-dessus de mes prévisions, ainsi que je l'ai dit il y a quelques instants ; les crédits supplémentaires qui seront demandés feront connaître les principales variations qui se sont produites. Plusieurs de ces crédits additionnels sont nécessités par les dépenses imprévues qu'a occasionnées l'opération des réformes importantes que nous avons accomplies dans certaines branches du service public. Nous avons suivi une politique d'initiative, de réforme, de progrès bien entendu, et s'il nous a fallu pour cela ajouter quelque peu aux dépenses, les résultats que nous avons obtenus pour la province compensent amplement cette augmentation. De la politique aux horizons restreints, de la politique sans vigueur, sans force, sans vitalité, ne s'élevant pas au delà des besoins journaliers, nous n'en sommes pas ; quoiqu'il en coûte un peu plus, nous voulons de l'initiative, du progrès, de l'avancement réel, ce qui n'empêche pas que le présent exercice se soldera par un excédent des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.

Budget supplémentaire pour 1887-88

L'insuffisance des crédits votés pour l'exercice en cours nécessite un budget supplémentaire de $453,282.10, dont $285,000 pour la construction de l'hôtel du parlement et du palais de justice de Québec. Voici l'énumération des sommes additionnelles requises pour faire face aux dépenses inévitables du présent exercice :

Législation	$ 24,538 85
Gouvernement civil	1,719 71
Instruction publique	1,484 80
Administration de la justice	6,600 00
Immigration et rapatriement	3,300 00
Asiles d'aliénés	11,000 00

Travaux publics :

Loyers, réparations, assurance	17,293 81	
Département des Terres	57,344 93	
		$123,282 10
Codification		45,000 00

Travaux publics imputables au capital :

Construction de l'hôtel du parlement	$175,000 00	
Construction du palais de justice de Québec	110,000 00	
		285,000 00
		$453,282 10

Les $24,538.85 pour la législation sont destinés à payer certains services qu'il est impossible de laisser en souffrance. En voici la liste :

Traitements	$ 2,933 19
Ecrivains et messagers	4,234 84
Papeterie	2,342 62
Divers	4,637 15
Dépenses imprévues	852 20
Bibliothèque de la législature	2,500 00
Dépenses d'élections	5,000 00

Impressions :

Pour impression du rapport du secrétaire de la province	$ 1,000 00	
Pour payer un compte au propriétaire du *Montreal Gazette*, antérieur au 1er février 1887	1,038 85	
		2,038 85
		$24,538 85

Les $1,719.71 demandés pour le gouvernement civil sont destinés à acquitter les services suivants :

Département de l'instruction publique	$ 500 00
Registraire de la province, pour payer à I. P. Déry un compte antérieur au 1er février 1887	345 14
Comptes d'abonnement à divers journaux, antérieurs au 1er février 1887	874 57
	$ 1,719 61

Les sommes demandées pour les institutions de bienfaisance sont pour remédier à l'insuffisance des crédits, insuffisance provenant de l'augmentation dans le nombre des enfants admis dans les maisons de réforme et les écoles d'industrie.

Le crédit additionnel pour l'immigration et le rapatriement se décompose ainsi :

Vieux comptes	$ 1,800 00
Frais de voyage et établissement dans le pays d'un certain nombre d'émigrants de Bretagne et d'autres parties de la France	1,500 00
	$ 3,300 00

Dans les $17,293.81 demandés par les travaux publics, il y a $9,569.87 pour acquitter certaines dépenses d'entretien des édifices publics et $7,723.94 pour réparations aux palais de justice et aux prisons. Toutes ces dépenses ont été faites sur la recommandation de l'ingénieur du département des travaux publics, qui les considérait indispensables.

Les $11,000 pour les asiles sont requises pour acquitter les comptes des propriétaires de ces établissements, jusqu'à la fin du présent mois et payer les bureaux de médecins.

Il faut pour les terres de la couronne les sommes qui suivent :

Arpentages	$22,844 93
Dépenses générales	28,000 00
Cadastres	5,000 00
	$55,844 00

Tout cela est pour acquitter des arrérages sur des engagements antérieurs au 1er février 1887.

Il y a un article de $1,500.00 pour timbres, licences, etc. Les officiers du trésor ont été obligés de porter à ce compte certaines dépenses encourues pour la perception des taxes sur les corporations commerciales, vu qu'il n'y avait été inscrit aucun crédit dans le budget pour faire face à ces dépenses.

La somme demandée pour la codification est nécessaire pour acquitter, d'ici au 30 juin, les frais d'impression, de reliure et autres dépenses.

Le crédit demandé pour la construction de l'hôtel du parlement comprend $95,000.00 pour réglement avec l'entrepreneur jusqu'au 1er juillet 1887, et $80,000 payables d'ici à la fin de l'exercice pour travaux exécutés en vertu des contrats et certains ouvrages imprévus, mentionnés et recommandés dans le rapport de l'ingénieur.

Il faut aussi $110,000 pour payer des travaux, exécutés d après les contrats, matériaux, etc., pour la construction du palais de justice de Québec.

Tous ces paiements pour construction sont imputables au capital et n'affectent pas le résultat des opérations ordinaires.

V

Exercice 1888-89

J'estime les recettes de cet exercice à $3,403,672.80, dont $58,000 pour les recettes à compte du capital et $3,345,672.80 pour le revenu ordinaire.

Cette estimation est basée sur les recettes du dernier exercice, en tenant compte des changements, en plus ou en moins, qui se produiront probablement dans certains articles. Voici l'énumération de ces recettes :

Puissance du Canada :

Subside payable en vertu de l'acte de confédération..	$ 959,252 80	
Intérêt sur fidéicommis.....	55,459 32	
Subside spécial de chemin de fer en vertu de la 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêt sur subside de chemin de fer en vertu de la 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00	
		$1,261,872 80

Intérêts :

Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	$ 375,000 00	
Intérêt sur prêts et dépôts.....	40,000 00	
Intérêt sur les perceptions faites par le gouvernement d'Ontario sur le fonds des écoles communes....	30,000 00	
		445,000 00

Administration de la justice :

Timbres sur les pièces de procédures.....	$ 160,000 00	
Honoraires judiciaires.....	5,000 00	
Fonds de bâtisse et des jurés.....	15,000 00	
Contribution pour l'entretien des vagabonds dans les prisons.....	16,000 00	
Garde des prisons, Montréal et Québec.....	4,000 00	
Amendes.....	2,000 00	
Maison de force, Montréal.....	2,000 00	
Palais de justice, Montréal.....	2,000 00	
Honoraires du grand connétable de Québec.....	600 00	
		209,600 00
Timbres d'enregistrement		16,000 00
Licences		340,000 00
Terres de la couronne.....		821,000 00
Taxes sur les corporations commerciales.....	$ 125,000 00	
" " " arrérages..	50,000 00	
		$ 175,000 00

Percentage sur les honoraires des officiers publics...		7,000 00
Percentage sur les renouvellements d'ypothèques....		500 00
Législation		3,000 00
Gazette Officielle.....		23,200 00
Asiles d'aliénés :		
Contributions des municipalités pour 1888-89.....$	25,000 00	
Arrérages sur ces contributions.....	10,000 00	
	$	35,000 00
Loyers, etc., des édifices publics.....		1,000 00
Contributions au fonds de pension.....		5,000 00
Revenu casuel.....		2,000 00
Prêt aux incendiés de Québec.....		500 00
	$	3,345,672 80
Remboursements par les propriétaires des asiles de Beauport et Saint-Jean de Dieu.....$	8,000 00	
Fonds d'emprunt municipal.....	50,000 00	58,000 00
	$	3,403,672 80

Cette estimation a été faite avec le plus grand soin possible, et j'ai tout lieu d'espérer que nous encaisserons le montant que j'indique.

La somme à recevoir des fidéicommis n'exige aucune explication, puisqu'elle est la même que les années précédentes.

J'espère que nous retirerons les $30,000 que je donne comme intérêt sur les perceptions à compte du fonds des écoles communes. Nous sommes en négociations avec le gouvernement d'Ontario et tout porte à croire que nous réussirons prochainement à régler d'une manière finale cette question du fonds des écoles communes. La Chambre est saisie du projet de loi destiné à nous donner l'autorisation voulue pour effectuer ce réglement. Dans tous les cas, j'ai toute raison de croire que nous percevrons ces $30,000.

Les recettes provenant de l'administration de la justice rapporteront probablement plus que le chiffre auquel je les estime, car cette estimation est basée sur les recettes de l'année dernière, dont plusieurs articles sont restés au-dessous du chiffre normal. A raison des élections générales de 1886, nos prédécesseurs n'ont pas insisté pour faire payer aux municipalités ce qu'elles devaient au gouvernement, et en arrivant au pouvoir nous n'avons pas eu le temps de nous occuper sérieusement de ces perceptions ; mais, depuis, nous avons pris l'affaire en mains et nous travaillons pour faire entrer ce qui est dû par les municipalités au fonds de bâtisse et des jurés ainsi que pour l'entretien des aliénés dans les asiles, et j'espère qu'à la fin du prochain exercice, les recettes provenant de l'administration de la justice excèderont le chiffre de mon estimation.

Le revenu des licences est estimé à $340,000; c'est la somme que nous avons retirée de cette source l'année dernière, et les renseignements fournis par les officiers du département me portent à croire que cette estimation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

Depuis que nous avons pris l'administration des affaires, nous avons surveillé d'une manière particulière l'observation de la loi des licences; nous avons opéré des réformes dans ce service, nous avons organisé une surveillance des plus sévères, et le soin dont nous avons entouré la perception de ce revenu a eu pour résultat d'augmenter sensiblement les recettes provenant de cette source. L'année dernière, ces recettes ont excédé $340,000, et cette année, s'il faut en juger par les entrées déjà effectuées, nous aurons un revenu égal, sinon plus élevé. Pour rendre la loi actuelle plus efficace, il faudra l'amender de manière à punir plus sévèrement les infractions, et j'espère que le projet de loi qui est soumis à un comité spécial de la Chambre nous permettra de faire une législation de nature à satisfaire les amis du bon ordre et à empêcher le traffic illicite des liqueurs enivrantes, qui cause la plus grande partie des maux et des désordres dont se plaignent les partisans de la tempérance.

Pour l'exercice en cours, j'estime à $657,700 les recettes des terres de la couronne. Les officiers du département sont d'avis que les changements que nous avons opérés dans le tarif des bois et forêts vont produire une augmentation de $50,000 par année dans le revenu des rentes foncières, et de $100,000 dans les recettes provenant des droits sur le bois. En tenant compte de cette augmentation, je porte à $821,000 le revenu des terres de la couronne pour le prochain exercice.

Le revenu provenant des taxes sur les corporations commerciales est évalué à $125,000. C'est la moyenne des arrérages qui se sont accrus depuis la mise en vigueur de la loi imposant ces taxes, et c'est le chiffre auquel cette recette était portée par l'hon. M. Würtele, l'auteur de la loi en question. Mon estimation comprend aussi $50,000 d'arrérages; si les causes actuellement pendantes sont décidées en notre faveur, ce qui est tout probable, cette somme d'arrérages sera sensiblement augmentée.

Je compte retirer $35,000 des municipalités, pour leur contribution aux frais d'entretien des aliénés dans les asiles. Cette estimation n'est pas exagérée et elle sera plus que réalisée. si nous réussissons à encaisser seulement une partie de ce qui nous est dû de ce chef. Mais, comme je l'ai dit l'année dernière, les municipalités montrent peu de volonté à s'acquitter de ce qu'elles doivent au gouvernement, et presque partout on s'efforce de mettre à la charge du gouvernement ce qui devrait être à celle des corporations municipales. Il faut nécessairement réagir contre cette mauvaise disposition des municipalités. Les corporations municipales devraient comprendre que le gouvernement ne peut pas s'imposer les sacrifices qu'il s'impose pour développer les ressources du pays, améliorer l'agriculture, avancer la colonisation et aider à la construction des chemins de fer, sans retirer tout ce qui lui est dû, surtout par les municipalités, qui profitent directement de tous ces sacrifices.

J'espère encaisser $50,000 à compte des créances du fonds d'emprunt municipal. Cette recette est plus ou moins certaine ; pour le dernier exercice, mon prédécesseur comptait sur $100,000 et il n'a été perçu que $5,380. Pour ces dettes, comme pour les autres qu'elles doivent au gouvernement, les municipalités montrent peu d'empressement à s'acquitter. Plusieurs ont été mises sous l'impression qu'elles ne seraient jamais appelées à payer leurs dettes au fonds d'emprunt municipal, de sorte qu'il faut bien des pourparlers pour les convaincre du contraire et les décider à régler.

J'estime à $4,475,222.86 le total des paiements de cet exercice. Cette somme se divise comme suit :

Dépenses ordinaires :

Service de la dette publique	$1,100,153 00	
Service administratif	2,177,206 74	
		$3,277,359 74

Dépenses imputables au capital :

Subsides aux compagnies de chemins de fer	$ 783,500 00	
Construction d'édifices publics	414,363 12	
		1,197,863 12
Total		$4,475,222 86

Entrons un peu dans les détails qui forment l'ensemble de ce résultat général.

Le premier article est le service de la dette publique, qui se décompose comme suit :

Intérêt sur la dette fondée	$1,023,983 70
Intérêt sur fonds en fidéicommis	9,740 00
	$1,033,723 70
Fonds d'amortissement et rachat de titres	59,429 30
Frais d'administration	7,000 00
	$1,100,153 00

Le service des intérêts accuse une augmentation de $25,789.33. Cela se comprend facilement. Sur les obligations comprises dans la dette flottante que nous avons trouvée en prenant l'administration des affaires, nous avons payé des sommes considérables aux compagnies de chemins de fer ainsi que pour la construction de l'hôtel du parlement et du palais de justice de Québec. Sous l'administration de nos prédécesseurs, ces sommes n'existaient qu'à l'état d'obligations et ne portaient pas intérêt ; mais elles sont devenues exigibles depuis, et pour les payer il a fallu contracter l'emprunt qui grossit aujourd'hui le crédit destiné au service de la dette publique, de sorte que nous ne sommes nullement

responsables de cette augmentation, qui serait encore plus considérable, si nous n'avions pas trouvé moyen d'opérer une réduction sensible dans le taux d'intérêt du dernier emprunt.

Les frais de législation sont estimés à $190,850.00. Pour l'exercice 1886-87, ils se sont élevés à $278,169.97 et pour l'exercice en cours, ils atteindront probablement le chiffre de $213,065.32. Il y a donc une réduction de $87,319.97 sur les dépenses réelles du dernier exercice, et de $22,215.32 sur les dépenses probables du présent exercice. Cette réduction se décompose comme suit :

Traitements, dépenses contingentes, impressions, reliure, etc., de l'assemblée législative.....		$ 16,715 32
Traitements des employés et dépenses contingentes de la bibliothèque de la législature.....		3,050 00
Dépenses d'élections.....		5,000 00
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie...		600 00
		$ 25,365 32
De ces réductions, il faut retrancher les augmentations suivantes :		
Traitements des orateurs des deux Chambres, augmentés chacun de $1,000.....	$ 2,000 00	
Bibliothèque de la législature, pour impressions, reliures, etc.....	$ 1,000 00	
Traitements et dépenses contingentes du conseil législatif	150 00	3,150 00
Réduction finale.....		$ 22,215 32

Pour l'exercice en cours, les dépenses du gouvernement civil s'élèveront probablement à $207,958.67. Pour le prochain exercice, nous demandons $219,776.00, ce qui fait une augmentation de $11,817.33, dont $9,099.81 pour les dépenses contingentes. Le reste de l'augmentation provient en partie de l'organisation du nouveau département de l'agriculture et de la colonisation.

L'administration de la justice va coûter cette année $555,310.95, ce qui est plus qu'elle n'a coûté les années précédentes, et nous demandons pour le prochain exercice $495,938.98, ou $59,371.97 de moins. Les dépenses de ce service augmentant nécessairement avec la population et le développement des affaires, deux causes qui accroissent le nombre des affaires judiciaires et des prisonniers à entretenir. C'est en se basant sur cette augmentation inévitable que mes prédécesseurs, M. le juge Würtele et l'honorable député de Sherbrooke, ont fait adopter par la Chambre une adresse demandant au gouvernement fédéral de se charger des frais de l'administration de la justice criminelle. Dans tous les

cas, le crédit porté au budget correspond, à très peu de différence près, au montant dépensé pour la même fin en 1887.

Le crédit de l'instruction publique est de $389,635.00, ou $19,565.20 de plus que celui voté à la dernière session pour l'exercice en cours. Voici les articles sur lesquels porte cette augmentation :

Ecoles dans les municipalités pauvres	$ 2,000 00
Enseignement Primaire	300 00
Congrès des inspecteurs d'écoles	500 00
Musée scolaire	600 00
Collège de Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, au lieu de l'allocation annuelle de $200, une somme une fois payée de	1,000 00
Collège commercial de Roxton	200 00
Couvent de St-Cyprien	500 00
" St-Norbert	200 00
Collège de Joliette, pour aider à la construction d'un bâtiment pour le cours commercial	2,000 00
Livres de récompense	15 20
Couvent de Saint-Jean-Baptiste de Roxton, pour aider à sa construction.	200 00
Frères Maristes, Upton	200 00
Collège commercial de Varennes, pour aider à sa construction	2,000 00
Collège commercial de Terrebonne, pour aider à sa construction	2,000 00
Collège de Chicoutimi	1,000 00
Distribution des lois scolaires aux commissaires et syndics d'écoles	4,000 00

Institutions littéraires et scientifiques :

Société littéraire et historique de Québec	500 00
Académie de Musique	100 00
Société de géographie	100 00
Chambre des arts et métiers	1,000 00
Pour mettre en vigueur la loi concernant les établissements industriels.	4,500 00
	$24,015 20

Les allocations suivantes disparaissent :

Collège de Sainte-Thérèse	$2,000 00	
" Rimouski	2,000 00	
Journal de l'instruction publique	450 00	4,450 00

Ce qui réduit l'augmentation dans ce service à $19,565 20

Le crédit pour l'agriculture est de $114,100.00 ; il est, pour l'exercice en cours, de

$115,089.78, ce qui fait une légère diminution de $989.78. Les articles nouveaux sont :

Ecoles de médecine vétérinaire	$ 200 00
Beurreries et fromageries	3,000 00
Prix pour encourager l'agriculture	200 00
Comité permanent des expositions	4,000 00
Sténographes, etc	1,500 00
Arboriculture	300 00
Achat de registres et autres articles de bureau pour l'organisation du ministère de l'agriculture	1,500 00
Commission d'hygiène	2,610 22
	$ 13,310 22

Les retranchements portent sur les articles suivants :

Subvention spéciale pour aider les écoles d'agriculture à se pourvoir de beurreries	$ 1,000 00
Collège d'agriculture de Richmond	1,000 00
Organisation du nouveau ministère de l'agriculture	3,000 00
Expositions agricoles de district	1,000 00
Commission agricole	3,000 00
Chemins et ponts, comté de Beauce	3,000 00
Journaux d'agriculture	300 00
Exposition provinciale	2,000 00
	$ 14,300 00

La comparaison de ces deux tableaux donne le résultat suivant :

Articles diminués	$ 14,300 00
Articles augmentés	13,310 22
Chiffre net de la diminution	$ 989 78

Nous demandons $8,500.00 pour l'immigration et le rapatriement. A même ce crédit, nous nous proposons d'employer $2,500 pour amener dans le pays des émigrants de France et $2,000 pour le rapatriement.

Les différents crédits pour la colonisation s'élèvent à $124,500, ce qui fait une augmentation de $45,000, qui se décompose comme suit :

Sociétés de colonisation	$ 5,000 00
Chemins de colonisation	30,000 00
Creusement de la rivière Lacolle, pour rendre cultivable une grande étendue de terrain inondé	4,500 00

Creusement de la petite rivière Montréal, pour les mêmes fins.....	500 00
Aide pour la construction d'un bateau à vapeur sur le lac Saint-Jean.	1,000 00
Publication de rapports topographiques, de brochures sur la colonisation, etc.....	4,000 00
	$45,000 00

A l'encontre de cette augmentation, il y a pour $3,000 de crédits qui disparaissent, ce qui réduit l'augmentation réelle à $42,000, c'est-à-dire qu'au lieu de $205,189.78, montant probable de la dépense pour ces fins durant l'exercice en cours, les dépenses pour l'agriculture, la colonisation, l'immigration et le rapatriement s'élèveront l'année prochaine à $247,100.00.

Nous aurions désiré faire plus pour l'agriculture et la grande œuvre de la colonisation ; mais nous avons dû tenir compte des exigences des autres parties du service public ainsi que des ressources à notre disposition. Si nous réussissons à convertir notre dette fondée et à faire augmenter le subside fédéral, nous emploierons une partie de ce revenu additionnel pour travailler d'une manière plus énergique à l'établissement de nos terres publiques.

Le crédit pour les travaux et édifices publics, imputable au revenu ordinaire, est de $97,300.76. Pour l'exercice en cours, la dépense s'élèvera probablement à $145,522.61, ce qui fait en faveur du crédit démandé pour l'année prochaine une diminution de $48,221.85

Pour l'exercice finissant le 30 du présent mois, les loyers, l'assurance et les réparations des édifices publics vont coûter $103,877.50. Les mêmes services, pour l'année prochaine, sont portés au budget pour $60,000. Cependant, je dois avouer que pour ces dépenses, les prévisions budgétaires sont presque toujours excédées. Il est presque impossible de prévoir au juste tous les travaux de réparation qu'il faut exécuter, et il en est beaucoup qu'il est pareillement impossible de ne pas exécuter, même quand ils n'ont pas été prévus dans le budget, sans faire subir à la province un tort réel.

Nous demandons $27,200 pour les réparations à faire aux palais de justice et aux prisons. C'est plus que le crédit ordinaire, mais c'est bien peu, comparativement aux besoins réels et aux représentations qui nous ont été faites par les autorités des différents districts. Il n'a presque pas été fait de réparations depuis quelques années, de sorte que les palais de justice et les prisons sont pour la plupart dans un état qui laisse beaucoup à désirer. Ce serait une mauvaise économie que de différer des réparations absolument nécessaires et sans lesquelles plusieurs des édifices de la province tomberaient dans un état de déterioration presque irrémédiable et qui obligerait à les refaire en neuf.

La somme demandée pour l'assurance des édifices publics est de $7,194 au lieu de $1,000 pour l'exercice en cours. Cette augmentation s'explique par le fait que la plupart de ces assurances, qui sont pour un terme de trois ans, expireront l'année prochaine et qu'il faudra les renouveler pour un autre terme de trois ans.

Il y a peu de changements dans les subventions aux institutions de bienfaisance. Ce n'est pourtant pas faute de demandes ; nous avons reçu de toutes parts des sollicitations pressantes et méritant d'être favorablement accueillies. Si c'eût été possible, nous nous serions assurément fait un devoir d'acquiescer à ces demandes ; mais l'état des finances de la province ne nous permet pas de contribuer, comme nous désirerions le faire, à toutes les bonnes œuvres pour lesquelles on a sollicité l'aide du gouvernement. Et la multiplicité même de ces demandes a augmenté l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons d'y faire justice, même partiellement. Pour répondre à toutes, il aurait fallu une somme absolument hors de proportion avec les moyens à notre disposition ; et si nous n'avions obtempéré qu'à un petit nombre, ceux qui n'auraient rien obtenu nous auraient taxés d'injustice, puisque toutes ces demandes sont également bien fondées.

J'avouerai aussi qu'en cette matière, il faut agir avec la plus grande circonspection Beaucoup de gens ne demandent qu'une aide temporaire ; mais une fois cette aide obtenue, on la considère comme permanente, on prend tous les moyens pour la faire maintenir et l'on finit par grever le trésor d'une foule de charges qui deviennent de véritables rentes perpétuelles.

Toutes ces considérations nous ont déterminés à n'augmenter que d'une bagatelle le crédit pour les institutions privées de bienfaisance ; le montant voté à cette fin pour l'exercice en cours est de $39,316.00 et nous demandons pour le prochain exercice $41,506, ce qui fait une augmentation de $2,190.00.

La totalité de cet article, y compris l'entretien des aliénés dans les asiles, est diminuée de $8,810.00 : le crédit pour l'exercice en cours est de $280,376 et nous demandons pour l'année prochaine $271,506.00.

Il est probable que pour l'exercice en cours, les dépenses du département des terres de la couronne s'élèveront à $184,294.93 ; nous les estimons à $175,000 pour l'année prochaine. Cette somme comprend $24,000 pour donner suite aux modifications que nous avons introduites dans le tarif des rentes foncières et des droits de coupe, modifications qui vont produire une augmentation considérable dans le revenu provenant des bois et forêts. Ces dépenses sont absolument nécessaires pour mettre le bon ordre dans cette partie de l'administration du domaine de la couronne et pour assurer la rentrée de tout ce qui est payable de ce chef. Jusqu'à présent, on s'est contenté, pour percevoir les droits sur les bois, des déclarations des marchands ou de leurs employés. Ce système était de nature à favoriser la fraude, et je regrette d'être dans la nécessité de constater que de fait il a été commis des fraudes énormes au préjudice du gouvernement. Les investigations que nous avons fait faire constatent que des quantités énormes de bois coupé sur les terres de la couronne n'ont payé aucun droit au gouvernement et que dans certaines parties de la province, le pillage des forêts de la couronne était érigé en système et nullement empêché par les employés du département préposés à cette fin. Pour remédier à ces fraudes, les nouveaux règlements pourvoient à ce que le bois soit mesuré à l'endroit même où il est coupé, ce qui nécessite l'emploi de mesureurs et explique l'augmentation de dépenses que je viens de mentionner.

Il est demandé $50,000 pour les arpentages. Ce chiffre représente la moyenne de la dépense pour les années passées. Je crois qu'une grande partie de cette dépense est d'une utilité plus que problématique. Le 30 juin 1887, nous avions en disponibilité 7,015,498 acres de terres de la couronne arpentées et prêtes à livrer aux colons. Dans le cours de l'année expirée à cette date, il a été vendu ou octroyé gratuitement 100,946 acres, ce qui est à peu près la moyenne annuelle des ventes et des octrois gratuits. A cette moyenne, il faudra plus d'un siècle pour livrer à la colonisation les terres déjà arpentées, de sorte que la nécessité de nouveaux arpentages, sur un aussi grand pied, ne paraît pas absolument évidente. Le fait est que dans la plupart des cas, les bornes pourrissent ou disparaissent avant d'être d'aucune utilité, et quand on vient à en avoir besoin pour localiser les terres demandées par les colons, il faut recommencer l'arpentage. Je n'ai pas de doute que mon honorable ami, le commissaire des terres, trouvera moyen d'opérer dans ce service des réformes importantes et qui diminueront probablement le montant porté au budget.

Le crédit affecté aux dépenses générales du département des terres est de $25,000 moins élevé que le montant de la dépense pour l'année courante. Durant l'exercice en cours, nous avons payé une foule d'arrérages des années précédentes, d'obligations contractées avant le 1er février 1887, ce qui explique comment il se fait que les dépenses sous ce titre ont atteint un chiffre comparativement élevé.

Les augmentations dans les différents autres services sont comme suit :

Gazette Officielle	1,300 00
1,000 exemplaires de l'ouvrage du juge E. Taschereau sur le droit criminel	1,000 00
Indemnité à la famille de feu E. St. Hilaire, député de Chicoutimi	600 00
Collection et transcription des vieilles archives françaises	10,000 00
Aide pour la construction d'un hôpital et d'un asile pour les orphelins, à Sherbrooke	1,000 00
Compensation aux parties lésées par erreur dans les arpentages entre la paroisse de l'Ange-Gardien et Farnham	10,500 00
	$24,400 00

D'un autre côté, les articles suivants disparaissent :

Commission des asiles	4,000 00
Impression de 5,000 exemplaires du Code Municipal pour distribuer aux municipalités	5,000 00
Macadamisage de chemins dans le comté de Beauharnois	2,000 00
Paiement à Jos. Dussault de 10,000 brochures de colonisation sur la Gaspésie	2,389 50
Conférence interprovinciale	10,094 23
	$23,483 73

Le total des dépenses imputables au capital est considérablement réduit. Nous demandons $414,363.12 pour les travaux et édifices publics et $783,500 pour les subventions aux compagnies de chemins de fer, ce qui fait en tout $1,197,863.12. Pour l'exercice en cours, la dépense pour les édifices publics va s'élever à $775,500 et les subventions payées aux compagnies de chemins de fer formeront probablement $812,406.40, ou un total, pour ces deux comptes, de $1,587,906.40, qui excède de $390,073.28 ce que nous nous proposons de dépenser l'année prochaine.

Le tableau suivant fait voir les articles qui accusent des augmentations ou des diminutions.

	1887–88	1888–89
Hôtel du parlement	$250,000 00	$125,729 53
Palais de justice de Québec	200,000 00	42,733 59
Spencer Wood, pour finir les écuries, pour une remise à voitures, construire un logement pour le cocher et un pour le gardien		4,000 00
Cour de Circuit de Kamouraska	6,000 00	2,500 00
Palais de justice et prisons dans les nouveaux districts	6,000 00	6,000 00
Construction d'une aile au palais de justice de New-Carlisle, pour loger le gardien		4,000 00
Palais de justice d'Arthabaska	6,000 00	1,400 00
Palais de justice de Montréal	200,000 00	50,000 00
Ponts en fer	25,000 00	100,000 00
Codification des lois	45,000 00	63,000 00
Ecole normale McGill	2,500 00	.....
Asile d'aliénés protestant	25,000 00	15,000 00
	$775,500 00	$414,363 12

Les dépenses que nous proposons pour la construction des édifices publics sont de nécessité absolue.

Quant à l'hôtel du parlement et au palais de justice de Québec, nous sommes déterminés à les finir complètement d'ici à l'année prochaine. Ces travaux durent depuis plusieurs années et nous voulons en voir la fin, pour les éliminer complètement du budget. Il me sera peut-être permis d'ajouter que si ces deux édifices ont coûté un peu cher, ce n'est pas notre faute, puisqu'ils ont été commencés par nos prédécesseurs et que nous avons tout simplement fini l'exécution des plans et des contrats qui existaient lors de notre avénement au pouvoir. La province était engagée et force nous a été de faire honneur à ces engagements, au sujet desquels nous n'avons aucune responsabilité.

Maintenant, M. l'Orateur, en rapprochant l'estimation des recettes ordinaires

de celles des dépenses ordinaires, pour l'exercice 1888-89, on arrive au résultat suivant :

Recettes ordinaires	$ 3,345,672 80
Dépenses ordinaires	3,277,359 74
Excès des recettes sur les dépenses	$ 68,313 06

En face d'un pareil résultat, surtout quand on le compare à ceux des années passées, il me semble que nous avons bien le droit de dire que nous avons tenu la promesse que nous avons faite au pays de rétablir le bon ordre et l'équilibre dans la situation financière de la province. Les dépenses augmentent nécessairement avec les exigences du service public et les besoins nouveaux qui surgissent par suite du progrès qui s'accomplit dans le développement des ressources du pays ; mais nous avons su trouver moyen de faire augmenter les revenus, au point d'avoir un surplus dans les recettes ordinaires, sans imposer la moindre charge nouvelle au peuple et tout en consacrant des sommes considérables à l'avancement de la colonisation, de l'instruction publique et des intérêts généraux de l'agriculture.

VI

Remarques générales

M. l'Orateur, l'exposé que je viens de faire doit prouver à tous les hommes impartiaux que nous avons tenu la promesse que nous avons faite au pays de travailler au rétablissement du bon ordre dans les finances de la province.

Nous avons déjà augmenté considérablement le revenu provenant des licences, et j'espère que nous l'augmenterons encore, au moyen de la surveillance rigoureuse que nous avons organisée pour faire observer la loi qui régit cette matière.

Nous allons pareillement augmenter de $150,000 le revenu des bois et forêts. Cette augmentation provient des changements que nous avons fait subir au tarif ; mais nous travaillons à augmenter encore ce revenu en donnant plus d'efficacité au service extérieur du département des terres et en empêchant les fraudes qui se sont commises dans le passé. Les renseignements que nous avons actuellement par devers nous permettent d'affirmer que ces fraudes faisaient perdre chaque année plus de $100,000 à la province. Si nous réussissons à empêcher seulement la moitié de ces fraudes, ce sera déjà un gain de $50,000.

La conversion de la dette flottante représente aussi un gain d'une trentaine de mille piastres, comparativement au taux d'intérêt payé par nos prédécesseurs.

L'action énergique que nous avons prise à l'égard de la taxe des corporations commerciales nous vaudra un surcroît de revenu que l'honorable M. Würtele estimait à $125,000

par année. Il n'y a pas de doute que la loi qui pourvoit à l'imposition de cette taxe renferme certaines dispositions qui sont un peu arbitraires et qui ont besoin d'être modifiées ; mais, enfin, c'est la loi et nous sommes bien obligés de la faire observer telle qu'elle est, tant que les circonstances ne permettront pas de la faire disparaître. Nous regrettons de nous trouver dans la nécessité de percevoir cette taxe, mais si nous obtenons les changements que nous demandons dans le chiffre du subside fédéral, j'ai tout lieu de croire que nous pourrons alors considérer l'opportunité soit de la modifier sensiblement soit de la faire disparaître.

Nous avons fait payer plusieurs dettes dont le règlement traînait depuis longtemps. Ainsi, nous avons fait avec la cité de Montréal un règlement qui a fait entrer $125,000 dans la caisse de la province.

Nous sommes aussi en voie de régler avec la province d'Ontario la question depuis si longtemps débattue du fonds des écoles communes. La législature d'Ontario vient de passer une loi pouvoyant au règlement de cette affaire par arbitrage et la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi semblable. Les négociations sont déjà passablement avancées, et à moins de difficultés imprévues, j'espère que l'affaire sera définitivement réglée avant la fin de l'été. Dans tous les cas, nous allons presser ce règlement avec toute l'énergie possible.

Je n'ai guère besoin d'insister sur l'importance de la démarche que nous avons faite pour améliorer la situation financière de la province, en réunissant la conférence interprovinciale. Les résolutions de cette conférence qui ont trait au réajustement du subside fédéral augmenteraient notre revenu de $347,968.80 par année et établiraient la position financière de la province sur des bases solides et permanentes.

Enfin, nous avons entamé des négociations dans le but de convertir la dette consolidée, pour diminuer le taux de l'intérêt que porte cette dette. On comprendra facilement que je ne puis pas, sans compromettre les intérêts de la province ou nuire au succès de nos négociations, donner à la Chambre, pour le moment, les détails du projet que nous avons en vue. Cette conversion, si elle est effectuée dans les conditions voulues, pourrait sauver à la province près d'un quart de million de piastres.

[illegible], M. l'Orateur, ce que nous avons fait dans une quinzaine de mois d'administration en présence des faits que je viens d'exposer, il me semble que la Chambre admet que j'ai eu raison de dire en commençant que nous avons accompli notre promesse et rétabli le bon ordre dans les finances de la province. Le présent exercice va se solder par une augmentation considérable de recettes ordinaires et s'il n'en dépend que du soin dans la perception du revenu, je puis affirmer que cet état de choses se continuera.

TABLEAU expliquant les variations qui se sont produites dans les prévisions sur l'exercice 1886-87

—	Estimation de M. Robertson pour 1886-1887	Recettes totales le 31 janvier 1887	Balance restant à recevoir le 31 janvier 1887	Montant reçu au delà de l'estimation le 31 janvier 1887	Estimation revisée du montant à recevoir du 31 janvier au 30 juin	Reçu au delà de l'estimation revisée	Reçu en moins que l'estimation revisée	Montant reçu du 1er février au 30 juin 1887	Montant total reçu pour l'exercice 1886-87	Montant reçu au delà de l'estimation de M. Robertson ex-trésorier	Montant reçu en moins que l'estimation de M. Robertson
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
Subside de la Puissance du Canada	1,261,872 80	1,202,022 80	59,850 00		59,850 00			59,850 00	1,261,872 80		
Intérêt sur fonds des écoles communes d'Ontario	30,000 00		30,000 00		30,000 00		30,000 00				30,000 00
Terres de la Couronne	700,000 00	396,957 75	303,042 25		278,042 25	17,620 48		295,662 75	692,620 48		7,379 52
Licences	275,000 00	47,192 08	227,807 92		235,807 92	59,215 48		295,023 40	342,215 48	67,215 48	
Administration de la justice	238,500 00	106,086 82	132,413 18		117,413 18		21,457 42	95,955 76	202,042 58		36,457 42
Percentage sur les honoraires des officiers publics	7,000 00	5,707 74	1,292 26		1,292 26	4,596 39		5,888 65	11,596 39	4,596 39	
Législation	4,000 00	3,924 99	75 01		75 01	3,604 95		3,679 96	7,604 95	3,604 95	
Asiles d'aliénés, contributions des municipalités, etc.	35,000 00	6,271 53	28,728 47		28,728 47		26,627 51	2,100 96	8,372 49		26,627 51
Gazette Officielle	20,750 00	11,723 84	9,026 16		9,026 16	3,337 27		12,363 43	24,087 27	3,337 27	
Travaux et édifices publics, loyers	1,000 00	2,232 82		1,232 82	1,000 00	296 36		1,296 36	3,529 18	2,529 18	
Revenu casuel	1,500 00	636 15	863 85		863 85		107 50	756 35	1,392 50		107 50
Contribution au fonds de pension	5,000 00	3,017 88	1,982 12		1,982 12	237 93		2,220 05	5,237 93	237 93	
Intérêt sur dépôts	30,000 00	32,206 08		2,206 08	1,000 00		418 85	581 15	32,787 23	2,787 23	
Intérêt sur le prix de vente de chemin de fer Q., M., O. & O.	375,000 00	185,942 11	189,057 89		189,057 89		24 40	183,033 49	368,975 60		6,024 40
Compagnies d'assurance provinciales		330 86			350 00		146 02	203 98	534 84	534 84	
Prime, escompte et change		67 06							67 06	67 06	
Crédits périmés		511 40				1,994 64		1,994 64	2,506 04	2,506 04	
Assurance sur l'ancien hôtel du parlement		32,765 00							32,765 00	32,765 00	
Ecoles industrielles						3 80		3 80	3 80	3 80	
	$ 2,984,622 80	2,037,596 91	984,139 11	3,438 90	948,489 11	90,907 80	78,781 70	960,614 71	2,998,211 62	120,185 17	105,596 35
Prêt aux incendiés de Québec	500 00		500 00		500 00		380 00	120 00	120 00		380 00
Fonds d'emprunt municipal	100,000 00	5,380 00	94,620 00						5,380 00		94,620 00
Remboursement sur prêts aux propriétaires des asiles d'aliénés	8,500 00	7,125 00	1,375 00		4,000 00		3,500 00	500 00	7,625 00		875 00
Honoraires sur licences de mariages		3,612 00				3,372 00		3,372 00	6,984 00	6,984 00	
Fonds des instituteurs en retraite		33,000 00				22,056 80		22,056 80	55,056 80	55,056 80	
Dépôt de garantie des officiers publics		6,500 00				2,000 00		2,000 00	8,500 00	8,500 00	
Fonds d'éducation supérieure, catholique, écoles des arts et des sciences						273 25		273 25	273 25	273 25	
	$ 3,093,622 80	2,093,213 91	1,080,634 11	3,438 90	952,989 11	118,609 35	8,661 70	988,936 76	3,082,150 67	190,999 22	202,471 35

—	Prévisions de M. Robertson pour 1886-87	Montant dépensé en moins que l'estimation avant le 31 janvier 1887	Dépenses totales au 31 janvier 1887	Balance restant à dépenser le 31 janvier 1887	Estimation supplémentaire, 31 janvier 1887	Montant requis du 31 janvier au 30 juin 1887	Dépenses au-dessus de l'estimation d'après les comptes publics	Dépenses en moins que l'estimation d'après les comptes publics	Montant dépensé du 31 janvier au 30 juin 1887	Dépenses totales de l'exercice	Montant dépensé au-dessus de l'estimation de M. Robertson	Montant dépensé en moins
	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
Dette publique, intérêt sur la dette consolidée	888,504 22		471,215 73	417,288 49		417,288 49		01	417,288 48	888,504 21		01
" " emprunts temporaires et fidéicommis	25,000 00	8,400 34	33,400 34		43,000 00	43,000 00		9,361 42	33,638 58	67,038 92	42,038 92	
" fonds d'amortissement et rachat de titres	85,214 12		26,878 60	58,335 52		27,480 85		01	27,480 84	54,359 44		30,854 68
Frais d'administration	7,101 97		3,262 74	3,839 23		3,839 23		982 40	2,856 83	6,119 57		982 40
Législation	217,960 00	9,214 52	138,749 38	88,425 14	21,437 22	109,862 36	29,557 33		139,419 69	278,169 07	60,209 07	
Gouvernement civil	185,420 00		115,052 34	70,367 66	7,430 19	77,797 85	1,053 87		78,851 72	193,904 06	8,484 06	
Administration de la justice	364,218 48		238,081 16	126,137 32	10,000 00	136,137 32	18,000 00		154,137 32	392,218 48	28,000 00	
Police	14,090 00		8,982 25	5,107 75	750 00	5,857 75		414 01	5,443 74	14,425 99	335 99	
Prisons et écoles de réforme et d'industrie	80,452 00		47,777 89	32,674 11	4,000 00	36,674 11			36,674 11	84,452 00	4,000 00	
Inspection des bureaux publics	7,000 00		3,724 34	3,275 66		3,275 66		727 24	2,548 42	6,272 76		727 24
Instruction publique	348,885 00		245,135 00	103,750 00	6,410 00	110,160 00			110,160 00	355,295 00	6,410 00	
Institutions scientifiques et littéraires	19,050 00	1,142 71	13,880 63	6,312 08	7,599 16	13,911 24		3,685 08	10,226 16	24,106 79	5,056 79	
Arts et métiers	11,500 00		8,250 00	3,250 00		3,250 00			3,250 00	11,500 00		
Agriculture	96,915 00	5,000 00	75,546 01	26,368 99	606 00	26,974 99		13,044 78	13,930 21	89,476 22		7,438 78
Immigration et rapatriement	8,000 00		4,535 74	3,464 26		3,464 26			3,464 26	8,000 00		
Colonisation	155,000 00		139,500 00	15,500 00		15,500 00			15,500 00	155,000 00		
Travaux et édifices publics, loyers, assurance et réparations	56,629 00		35,901 68	20,727 32	10,000 00	30,727 32	7,920 00		38,647 32	74,549 00	17,920 00	
Inspection	2,000 00		26 15	1,973 85		1,973 85		1,460 27	513 58	539 73		1,460 27
Réparation des palais de justice, assurance, loyers	20,106 76		11,360 12	8,746 64		8,746 64		619 55	8,127 09	19,487 21		619 55
Asiles d'aliénés	230,000 00		131,386 01	98,613 99	13,000 00	111,613 99			111,613 99	243,000 00	13,000 00	
Diverses institutions de bienfaisance	39,316 00		39,316 00							39,316 00		
" " en général	20,000 00		11,985 80	8,014 20		8,014 20		2,540 75	5,473 45	17,459 25		2,540 75
Agent en France	2,500 00		1,166 66	1,333 34		1,333 34			1,333 34	2,500 00		
Fonds de pension des instituteurs, versement pour 6 ans, 44 Vic., chap. 22					6,000 00	6,000 00			6,000 00	6,000 00	6,000 00	
Fonds de pension du service civil	15,000 00		8,713 95	6,286 05		6,286 05		866 21	5,419 84	14,133 79		866 21
Fonds des municipalités	5,000 00		72 00	4,928 00		4,928 00		4,784 00	144 00	216 00		4,784 00
Fonds d'instruction supérieure catholique, écoles des sciences et des arts		500 00	500 00				10,216 72		10,216 73	10,716 73	10,716 73	
Dépenses des Terres de la Couronne	136,811 00		102,900 00	34,811 00	17,600 00	52,411 00		300 00	52,111 00	154,111 00	17,300 00	
Subventions, *Liste des paroisses*	2,000 00		2,000 00				5,600 00		5,600 00	7,600 00	5,600 00	
Gazette Officielle de Québec	14,500 00		6,249 60	8,250 40		8,250 40			8,250 40	14,500 00		
Timbres, licences	12,000 00		6,402 73	5,597 27		5,597 27		2,680 44	2,916 83	9,319 56		2,680 44
Aide aux pêcheurs en détresse, de la rive nord du Saint-Laurent		6,000 00	6,000 00		3,500 00	3,500 00			3,500 00	9,500 00	9,500 00	
Commission royale re chemin de fer Québec, M. O. & O.		5 881 25	5,881 25		5,000 00	5,000 00	1,119 21		6,119 21	12,000 46	12,000 46	
Chemins de fer, inspection	1,000 00		525 00	475 00		475 00		100 00	375 00	900 00		100 00
Q. M. O. & O., frais d'exploitation	18,000 00		2,500 00	15,500 00		15,500 00		14,625 35	874 65	3,374 65		14,625 35
Pour mettre en force l'acte des manufactures, Québec	1,000 00			1,000 00		1,000 00		1,000 00				1,000 00
Chemin macadamisé, Saint-Barthelémi							2,000 00		2,000 00	2,000 00	2,000 00	
Quai et mur de revêtement, Saint-Justin							1,600 00		1,600 00	1,600 00	1,600 00	
Fonds de bâtisse et des jurés et percepteurs du revenu provincial							28,748 62		28,748 62	28,748 62	28,748 62	
Agrandissement du palais de justice de Montréal, achat de terrain					18,000 00	18,000 00			18,000 00	18,000 00	18,000 00	
	$3,090,173 55	36,138 82	1,945,959 10	1,180,353 27	174,332 57	1,323,831 17	105,815 76	57,191 52	1,372,455 41	3,318,414 51	296,920 64	68,679 68
Nouvel hôtel du parlement	54,420 00		54,306 09	113 91	130,000 00	130,113 91		122 00	129,991 91	184,298 00	129,878 00	
Nouveau palais de justice de Québec	73,700 00		70,876 85	2,823 15	120,000 00	122,823 15		487 58	122,335 57	193,212 42	119,512 42	
Licences de mariage		7,794 00	7,794 00							7,794 00	7,794 00	
Comptes de construction du chemin de fer Q. M. O. & O. impayés	15,000 00		4,000 00	11,000 00		11,000 00		7,000 00	4,000 00	8,000 00		7,000 00
Subsides aux compagnies de chemins de fer	250,000 00	372,464 90	622,464 90		486,000 00	486,000 00		371,568 20	114,431 80	736,896 70	486,896 70	
	$3,483,293 55	416,397 72	2,705,100 94	1,194,290 33	910,332 57	2,073,768 23	105,815 76	436,369 30	1,743,214 69	4,448,615 63	1,041,001 76	75,679 68

ANNEXES

AU

DISCOURS SUR LE BUDGET.

REMARQUES SUR CE TABLEAU

En jetant un coup d'œil sur ce tableau, on voit que, déduction faite des dépenses pour la construction de l'hôtel du parlement, du palais de justice de Québec et du chemin de fer Q. M. O. & O., les prévisions pour les cinq mois compris entre le 31 janvier et le 30 juin 1887 étaient comme suit :

Estimation des dépenses	$1,323,831 17
" des recettes	952,989 11
Déficit probable	$ 370,842 06

Mais il s'est produit certaines variations dans les recettes et les paiements, de sorte que les opérations réelles ont été comme suit :

Paiements, pour ces cinq mois	$1,372,455 41
Recettes ", "	988,936 76
Déficit réel	$ 383,518 65
Certains articles de recettes, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau, ont excédé le chiffre des estimations, pour ces cinq mois, de	$ 118,609 35
D'autres sont restés au-dessous de	82,661 70
Ce qui laisse un excès de recettes de	$ 35,947 65
Certains articles de dépense ont aussi excédé le chiffre des estimations, pour ces cinq mois, de	$ 105,815 76
Pendant que d'autres sont restés au-dessous de	57,191 52
Ce qui laisse un excès de	$ 48,624 24

comparativement aux estimations.

Maintenant, si on retranche de l'excès net, des paiements sur les estimations, tel que ci-haut	$ 48,624 24
L'excès des recettes, sur ces mêmes estimations	35,947 65
On trouve une différence de	$ 12,676 59

qui représente le résultat net des variations qui se sont produites dans l'estimation des recettes et des paiements pour les cinq mois en question.

En ajoutant cette somme ou cet excès au déficit prévu, on arrive au résultat suivant :

Déficit prévu	$370,842 06
Excès sur les estimations	12,676 59
Déficit réel pour ces cinq mois	$383,518 65

D'après les estimations de février 1887, les opérations de tout l'exercice devaient se solder par un déficit de $370,842 06

A ce déficit prévu, il faut ajouter le budget supplémentaire.....	$39,190 57	
Moins les articles de ce budget restant impayés le 30 juin 1887.	7,100 00	32,090 57
		402,932 63
Il faut aussi ajouter les mandats spéciaux.....	$35,737 22	
Moins ce qui restait impayé sur ces mandats le 30 juin 1887...	2,096 59	33,640 63
Ce qui porte le chiffre apparent du déficit à.....		$436,573 26

Mais il faut retrancher de ce déficit apparent l'excès des recettes sur les prévisions du mois de février..... $35,947 65

Les dépenses sont restées au-dessous du chiffre de l'estimation et des mandats spéciaux $57,191 52

Moins les dépenses suivantes non couvertes par le budget :

Commission royale *re* chemin de fer Q. M. O. & O	$ 1,119 21			
Fonds de pension des instituteurs	10,216 73			
Fonds de bâtisse et des jurés....	28,748 62			
		40,084 56		
			17,106 96	53,054 61
				$383,518 65

Ce qui corrobore le déficit tel qu'établi plus haut.

En faisant l'estimation des recettes et des dépenses pour l'exercice 1886-87 et classifiant séparément les recettes et les dépenses ordinaires de celles qui ne le sont pas, on trouve les résultats suivants :

Montant total des dépenses.....	$ 3,289,697 78
" " recettes	2,965,446 62
Déficit.....	$ 324,251 16
Estimation des recettes.....	$ 2,984,622 80
Montant réel reçu.....	2,965,446 62
Déficit	$ 19,176 18
Estimation des dépenses	$ 3,090,173 55
Montant réel des dépenses.....	3,289,697 78
Surplus des dépenses sur l'estimation.....	199,524 23

La différence entre le déficit estimé et le déficit réel s'explique par les variations qui se sont produites dans les recettes et les dépenses, comparativement aux chiffres de l'estimation, savoir :

Les recettes ont donné en moins	$	106,596 35
Et en plus		87,420 17
Découvert net	$	19,176 10

Les dépenses accusent l'excès suivant :

Montant dépensé en plus	$	236,366 82
" " en moins		36,842 59
Surplus net	$	199,524 23

En comparant ces différents montants avec la différence dans l'estimation des recettes et des dépenses, on arrive au résultat suivant :

Estimation des dépenses	$ 3,090,173 55		
" des recettes	2,984,622 80		
		$	105,550 75
Montant reçu en moins			19,176 18
" dépensé en plus			199,524 23
Déficit		$	324,251 16

Québec, 8 mars 1888.

TABLEAU faisant voir le produit net des emprunts antérieurs et ce qu'ils auraient dû produire comparativement au nouvel emprunt

Emprunt	Taux de l'intérêt		Produit net		Montant qu'il aurait dû produire	
1874	5%		$ 94 95		$113 44	
1876	5%		100 00		113 44	
1878	5%		95 16		113 44	
1882	5%	⅓	100 00		113 44	
1882	5%	⅔	99 16		113 44	
1880	4½		88 26		106 08	

TABLEAU faisant voir ce qu'aurait rapporté chacun de ces emprunts, s'il eût été placé à 4% au lieu de 5%, en calculant sur la même base.

Emprunt	Taux de l'intérêt		Produit net	Egal à 4%	Montant réalisé 1888	Supériorité de 1888
1874	5%		$ 94 95	$80 02	$ 96 50	16 43
1876	5%		100 00	84 55	96 50	11 95
1878	5%		95 16	80 90	96 50	16 60
1882	5%	⅓	100 00	84 55	96 50	11 95
1882	5%	⅔	99 16	83 81	96 50	12 61

TABLEAU des emprunts contractés par la Province de Québec, de 1867 à 1887

Montant autorisé	Taux d'intérêt	Montant de l'émission		Escompte, commission et intérêt perdu	Produit net	Intérêt net	Percentage net
		£	$ cts.	$ cts.	$ cts.		
Emprunt de 1874, en vertu de l'acte 37 Vict., chap. 2, émis à Londres	5%	800,000	3,893,333 34	269,100 57	3,624,232 77	5 37	93 07½
Emprunt de 1876, 39 Vict., chap. 4, Londres	5%	860,000	4,185,333 33	9,009 27	4,176,324 06	5 01	99 78
Emprunt de 1878, 41 Vict, chap. 1, New-York	5%	.....	3,000,000 00	197,634 01	2,802,365 99	5 35	93 40
Emprunt de 1880, 41 Vict., chap. 1, Paris	4½ %	878,600	4,275,853 34	582,265 55	3,693,587 79	5 21	86 38
Emprunt de 1882, 45 Vict., chap. 18, Québec	5%	.....	1,066,500 00	2,593 11	1,063,906 89	5 01	99 76
Emprunt de 1882, 45 Vict., chap. 18, Londres	5%	500,000	2,433,333 33	38,311 67	2,395,021 67	5 04	99 21
			$18,854,353 34	1,098,913 98	17,855,439 17	30 99	571 60
Moyenne de l'intérêt	.....	.....	.....	.....	.....	5 16½	.....
do du percentage	.....	.....	.....	.....	.....	.....	95 26

Extraits du Statesman's Year-Book pour 1888, concernant la colonie de Victoria.

Cette colonie a une étendue de 87,884 milles ou 56,245,760 acres en superficie, ou environ la trente-quatrième partie de toute l'Australie.

L'augmentation de la population, telle qu'indiquée par les recensements de dix périodes successives et par estimation pour le 31 décembre 1886 et le 30 juin 1887, est donnée dans le tableau suivant :

Date de l'énumération	Hommes	Femmes	Total
8 nov. 1836	186	38	224
12 sept. 1838	3,080	431	3,511
2 mars 1841	8,274	3,464	11,738
2 mars 1846	20,184	12,695	32,879
2 mars 1851	46,202	31,143	77,345
26 avril 1854	155,887	80,911	236,798
20 mars 1857	264,334	146,432	410,766
7 avril 1861	328,651	211,671	540,322
2 avril 1871	401,050	330,478	731,528
3 avril 1881	452,083	410,263	862,346
31 déc. 1886	531,452	471,591	1,003,043
30 sept. 1887	545,423	482,326	1,027,479

Sur la population totale de 1881,—108,919 personnes étaient directement dans l'agriculture, 13,731 dans la vie pastorale, 23,559 dans le commerce, 36,066 dans les mines, 41,712 dans les hôtels et la confection des hardes, il y avait 46,883 entrepreneurs, artisans et mécaniciens, 24,723 domestiques et 9,901 dans les affaires publiques. A peu près la moitié de la population de Victoria est agglomérée dans les villes. La population urbaine était de 361,356 en 1871 et de 434,467 en 1881. En 1886, la densité de la population était en moyenne de 8.5 par mille carré.

Pour l'année 1886, la valeur des principaux articles d'exportation a été comme suit en livres sterling :

Or (y compris les espèces monnayées)	£ 1,954,326
Laine	4,999,662
Bétail	393,516
Cuir et articles fabriqués avec le cuir	281,477
Céréales	559,437
Thé (importé)	322,299
Sucre (raffiné à Victoria)	144,631
Vêtements et friperie	218,012
Suif	120,900
Tous autres articles	2,801,061
Total	£11,795,321

ou $57,325,250.06, ce qui fait à peu près $57.18 par tête. Au Canada, les exportations pour la même année n'ont été que d'environ $19.00 par tête.

La quantité d'or extraite dans les mines de la colonie de 1851 à 1886 est estimée à 54,393,000 onces, valant £217,572,000 sterling, ou environ $1,057,399,920.00, ce qui fait une moyenne de $30,211,426.00.

A la fin de l'année 1886, il y avait dans la colonie 4,094 milles de lignes télégraphiques et 10,111 milles de fils de télégraphe et 420 stations.

Dans la colonie de Victoria, tous les chemins de fer appartiennent au gouvernement. A la fin de juin 1887, il y avait 1880 milles de chemins de fer finis et 316 milles en voie de construction. Les lignes terminées se répartissaient comme suit :

Réseau	Longueur en milles
Northern	576
Western	683
North-Eastern	384
Eastern	221
Melbourne et Hobson's Bay	16
	1,880

Le coût total de toutes les lignes, non compris les approvisionnements et les matériaux en magasin, était de £26,479,206 sterling—somme provenant toute d'emprunts—à l'exception de £2,400,000, donnant une moyenne d'environ £13,400 sterling par mille de chemin de fer en exploitation. Pour l'année 1886–87, les recettes brutes ont été de £2,453,078 sterling et les dépenses de £1,427,116, ou 58.18°/. des recettes brutes. Le profit réalisé sur l'exploitation de ces chemins de fer a été de £1,025,962 sterling, équivalant à 3.88°/. du coût total de ces chemins ou à 4.86°/. sur le capital emprunté, qui porte intérêt à un taux moyen de 4.27°/. Le nombre de voyageurs transportés en 1886–87 a été de 49½ millions et le poids des marchandises et du bétail s'est élevé à 2,972,761 tonneaux, chiffres qui accusent une augmentation de près de 25°/. sur ceux de l'année précédente.

Le revenu et la dépense de la colonie de Victoria pour les cinq ans compris entre 1883 et 1887 ont été comme suit :

	Revenu	Dépense
1883	£ 5,611,253	£ 5,651,885
1884	5,934,687	5,715,293
1885	6,290,361	6,140,356
1886	6,481,021	6,410,356
1887	6,733,867	6,665,863
	31,051,189	30,583,753
	30,583,755	

Excès du revenu.....£ 367,436 ou $1,785,738.96, ce qui fait une moyenne de $393,147.79 par année.

Pour l'année finissant le 30 juin 1887, les revenus et les dépenses ont été comme suit :

Revenus		Dépenses	
Douanes	£2,132,361	Dette publique	£1,272,591
Accise	120,701	Frais d'exploitation des chemin de fer	1,364,400
Taxe foncière	124,742	Autres travaux publics	887,827
Droits sur les successions	114,909	Postes et télégraphes	578,451
Taxe sur billets de banque	28,104	Terres de la couronne	179,222
Droits de timbre	160,000	Instruction publique	670,856
Licences d'affaires	17,989	Institutions de bienfaisance	260,361
Droits de tonnage	34,921	Administration de la justice	204,135
Chemins de fer	2,453,345	Police et prisons	294,763
Postes et télégraphes	418,295	Douanes, havres, etc	126,402
Terres de la couronne	587,100	Défense	158,647
Autres revenus	541,400	Autres dépenses	668,208
	£ 6,733,867		£6,665,863

C'est-à-dire que le revenu a été de $32,726,593.62 et la dépense de $32,396,094.18, ce qui laisse un surplus de recettes de $330,499,44.

La dette de Victoria, encourue pour construire des travaux publics, s'élevait à la fin de juin 1887 à £33,119,164, ou $160,953,137.04, dont £25,404,847 ou $123,467,556.42 furent empruntés pour construire des chemins de fer, £5,004,791 pour aqueducs et irrigation, £1,105,557 pour construire des maisons d'école et £1,603,969 pour autres travaux publics. Tout le montant de la dette publique, à l'exception de 1½ million, a été emprunté à Londres.

La valeur de la propriété sujette aux taxes était en 1886 de £125,878,748 ou $611,770,715.28 et la valeur du revenu annuel était estimée à £9,621,135 ou plus de $45,000,000.

PROVINCE DE QUEBEC

EMPRUNT EN VERTU DE L'ACTE 50 VICT., CHAP. 2, AU CHIFFRE DE $3,500,000.

Les obligations seront pour des montants de pas moins de $500 ou l'équivalent en sterling ou en francs, devront porter intérêt à un taux qui ne dépassera pas 4 pour cent par an, payable semi-annuellement les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année. Les obligations seront rachetables en trente ou quarante ans (selon la convention qu'on en fera). La date de l'émanation des obligations sera fixée par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

L'honorable trésorier de la province est prêt à recevoir, d'ici au 1er août 1887, des offres de montants nets, libres de toutes commissions, charges et timbres, pour le montant entier de cet emprunt à toutes ou chacunes des conditions suivantes :

1° Pour une émission à 3½ pour cent d'intérêt payable semi-annuellement. Les obligations à être déposées dans une banque à Londres et livrées sur paiements. Le taux d'échange au pair (9½°/.) devra être garanti sur les Effets donnés en paiement.

2° Pour une émission à intérêt de 4 pour cent, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent à l'émission de 3½ pour cent mentionnée sous le numéro 1.

3° Pour une émission à 3½ pour cent d'intérêt, les obligations à être déposées dans une banque à Québec ou à Montréal et à être livrées sur paiement en cours canadien.

4° Pour une émission à 4 pour cent d'intérêt, aux mêmes conditions que celles mentionnées en rapport avec l'émission à 3½ pour cent sous le numéro 3.

5° L'honorable trésorier prendra aussi sous sa considération des offres indiquant le taux de commission, comprenant toutes charges auxquelles la personne faisant l'offre serait prête à négocier l'emprunt portant intérêt soit à 3½ à 4 pour cent.

6° L'honorable trésorier se réserve le droit de rejeter toutes les offres

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,

Québec, 5 juillet 1887.